

LIBRARY 016.12

COMMUNAUTE EUROPEENNE  
DU CHARBON ET DE L'ACIER  
Assemblée Commune  
Service d'Etudes et de Documentation

---

**BIBLIOGRAPHIE ANALYTIQUE**  
**DU PLAN SCHUMAN ET DE LA C.E.C.A.**

---

**Volume I**

LIBRARY COPY

Luxembourg, 1955.

AC: 12

**BIBLIOGRAPHIE ANALYTIQUE**  
**DU PLAN SCHUMAN ET DE LA C.E.C.A.**

---

## S O M M A I R E

INTRODUCTION.....	III
I - RECUEILS DE TEXTES.....	1
II - DISCUSSIONS SUR LE PLAN SCHUMAN LA C.E.C.A. ET L'INTEGRATION EURO- PEENNE.....	3
A) L'opinion publique et le Plan Schuman.....	3
B) La C.E.C.A. et l'intégration européenne.....	21
III - OUVRAGES GENERAUX.....	35
IV - OUVRAGES A CARACTERE JURIDIQUE.....	41
A) En général.....	41
B) Structure juridique de la C.E.C.A. Notion d'institution suprana- tional.....	43
C) Droit national et droit commu- nautaire.....	46
V - LES INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTE FONCTIONNEMENT ET ACTIVITE.....	47
VI - LES RELATIONS EXTERIEURES DE LA C.E.C.A. ET L'ATTITUDE DES PAYS TIERS.....	56
VII - LE MARCHÉ COMMUN DANS LA THEORIE ET DANS LA PRATIQUE. ANALYSES ECONOMIQUES DES PRINCIPES ET DE LEUR APPLICATION.....	65
A) Analyses économiques de la C.E.C.A.....	65

	B) Activité économique de la Communauté.....	75
VIII	- REGIME DES ENTREPRISES.....	98
	A) Le droit économique.....	100
	B) Ententes et concentrations.....	102
IX	- INVESTISSEMENTS ET PRODUCTIVITE QUESTIONS FINANCIERES ET FISCALES..	107
	A) Productivité.....	107
	B) Investissements.....	107
	C) Questions fiscales.....	109
X	- QUESTIONS SOCIALES.....	112
	A) Les syndicats et la C.E.C.A.....	112
	B) Niveau de vie de la main-d'oeuvre.....	114
XI	- TRANSPORTS.....	120
XII	- COMMERCE.....	123
	LISTE DES AUTEURS ET DES ARTICLES....	124

## INTRODUCTION

Le Plan Schuman et la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier ont été l'objet, depuis 1950, d'un grand nombre de publications.

Celles d'entre elles antérieures à 1953 se trouvent recensées dans deux bibliographies descriptives :

- Documentation sur la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1952 - In 8° - 30 p.)
- Bibliographie zum Schuman-Plan 1950-1952. Bibliographischer Index der amtlichen Unterlagen, Bücher, Broschüren und Beiträge in Periodica über die Schaffung der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl.

(Frankfurt a. Main, Institut für europäische Politik und Wirtschaft, 1953 - In 4° - 151 p.)

Les publications postérieures à 1952 sont indiquées dans le BULLETIN MENSUEL DE BIBLIOGRAPHIE, édité depuis janvier 1953 par le Service d'Etudes et de Documentation de l'Assemblée Commune.

Ces trois recensements purement descriptifs se sont cependant révélés insuffisants devant la multiplication des documents et il a paru indispensable, pour faciliter les recherches, d'établir la BIBLIOGRAPHIE ANALYTIQUE DU PLAN SCHUMAN ET DE LA C.E.C.A., dont le présent ouvrage constitue le premier volume.

Dans le même but, il a également été décidé de publier très prochainement le CATALOGUE ANALYTIQUE DU FONDS PLAN SCHUMAN - C.E.C.A. CONSERVE A LA BIBLIOTHEQUE DE L'ASSEMBLEE COMMUNE, fonds actuellement riche de plus de quinze cents livres, brochures et articles de revues.

Luxembourg, septembre 1955

---

## I - RECUEILS DE TEXTES

---

Nous nous bornons ici à mentionner les recueils qui accompagnent les textes concernant la C.E.C.A. d'annotations et de références.

On peut citer par ordre chronologique :

1. Der Schuman-Plan - Vertrag über die Gründung der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl.

Textes allemand et français. Edité par Ulrich SAHM avec une préface de Walter HALLSTEIN.  
Verlag Kommentator, Frankfurt 1951, 300 p.

Comprend les textes du Traité, des Protocoles et de la Convention, précédés d'une brève analyse et du texte de la Déclaration Schuman.

2. Das Recht der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl.

Textsammlung mit Anmerkungen und Sachverzeichnis. Edité par Jürgen GAEDKE  
Verlag Beck, München - Berlin 1954, 356 p.

Textes allemand et français du Traité. En annexe texte allemand des Règlements des Institutions de la Communauté et de deux décisions de la Haute Autorité.

Dans ces deux recueils le texte allemand du Traité est dûment annoté; un index analytique renvoie aux différents articles et paragraphes.

En langue italienne :

3. Trattato che istituisce la Comunità europea del carbone e dell'acciaio.

Texte officiel français et texte italien annoté. Edité par l'ASSIDER - Associazione Industrie Siderurgiche Italiane. Milano 1954, 338 p.

Deux autres recueils fournissent la documentation complète, périodiquement mise à jour, des publications officielles de la Communauté.

4. Handbuch der Montan-Union  
Décisions, recommandations et avis de la Haute Autorité.  
Présentation systématique de l'activité de la C.E.C.A.  
Edité par Hubert ARMBRUSTER. Chef rédacteur Franz-W. ENGEL. Textes allemands 4 volumes. Verl. Agenor, Frankfurt, publié depuis 1953.
  
  5. Europäisches Recht - Droit Européen  
Recueil des textes de droit supranational et international.  
Edité par Helmut COING, Walter HALLSTEIN, Hermann MOSLER, Hans-J. SCHLOCHAUER avec le concours de l'Institut für Ausländisches und Internationales Wirtschaftsrecht à Francfort. Section A II - Textes allemands et français concernant la C.E.C.A.  
Klostermann, Frankfurt. Publié depuis 1954.
-



## II - DISCUSSIONS SUR LE PLAN SCHUMAN LA C.E.C.A. ET L'INTEGRATION EUROPEENNE

---

Cette rubrique comprend les publications qui traitent surtout des incidences politiques du Plan Schuman. Elle mentionne l'opinion publique à l'intérieur des pays membres face à l'initiative du "pool".

Ensuite s'y trouvent réunis les ouvrages portant sur la valeur de la C.E.C.A. et de la méthode "fonctionnelle" en vue de l'intégration économique et politique de l'Europe.

### A) L'opinion publique et le Plan Schuman

- Vues d'ensemble -

6. Chronique de Politique Etrangère I.R.I.  
Bruxelles  
Vol. III, N° 4/5 - juillet-septembre 1950,  
p. 517-534.

Réactions diverses - en Europe, U.S.A. et U.R.S.S.  
au Plan Schuman. Chronique de la Conférence de  
Paris.

7. Chronique de Politique Etrangère. I.R.I.  
Bruxelles  
Vol. IV, N° 3 - mai 1951, p. 311-446.

Ce numéro est consacré entièrement au Plan Schuman. Il suit le développement du projet, les modifications apportées par les Ministres, la discussion sur des questions spéciales concernant le régime de la Sarre et les relations avec le Conseil de l'Europe.

Texte du Traité et de la Convention sur les Dis-

positions Transitoires et bibliographie à jour au 15 avril 1951.

8. GORIELY Georges

L'opinion publique et le Plan Schuman

Dans la "Revue Française de Science Politique",  
Vol. III, n° 3 - juillet-septembre 1953,  
p. 585-611.

L'Auteur présente un vaste aperçu des réactions positives et négatives à la présentation du Plan dans les différents pays membres et en Grande-Bretagne. L'opposition des partis communistes, des groupes nationalistes et de la social-démocratie allemande y est particulièrement étudiée. L'Auteur synthétise les débats pour la ratification dans les parlements nationaux et souligne les premières prises de position au sein de la Communauté en faveur du "fédéralisme constitutionnaliste".

9. HAUSSMANN Frederick

Das Symbol des Schuman Planes und seine Kritik

Dans "Wirtschaft und Wettbewerb" N° 5 - mars 1952, p. 328-334.

Revue critique de la littérature sur le Plan Schuman dans les différents pays.

10. Hier spricht Europa ! Schuman-Plan

Enquête de P. LUETSCHES et E. BUDDE.

Edition "Das Freie Wort", Düsseldorf 1951,  
87 p.

Questionnaire adressé aux leaders de la résistance européenne, qui se déclarent en faveur du Plan.

Signalons les réponses de Léon Jouhaux, André

Philip, Martin Dehousse, Henri Brugmans, Koos  
Vorrink, Giulio Pastore, Roberto Tremelloni.

- A L L E M A G N E -

11. FRIEDENSBURG Ferdinand

Grundlagen und Aussichten des Schuman Planes  
Deutsche Weltwirtschaftliche Gesellschaft,  
Berlin 1950, 12 p.

12. Die rohstoffwirtschaftlichen Grundlagen und  
Aufgaben des Schuman-Plans.  
Dans "Vierteljahreshefte zur Wirtschaftsfor-  
schung" N°3, 1950, p. 169-182.

13. Le problème des matières premières dans le  
Plan Schuman  
Dans "Politique Etrangère" N°1.- janvier-fé-  
vrier 1951, p. 17-28.

14. Die Verwirklichung des Schuman-Plans.  
Conférence faite à la Deutsche Weltwirtsch.  
Gesellschaft le 25 mai 1951, - Berlin, 15 p.

L'Auteur exprime son avis favorable a l'égard du  
Plan, sous l'angle politique et psychologique.  
Le problème de base, souligne-t-il, est celui de  
l'approvisionnement en matières premières, où le  
fait dominant est l'interdépendance en charbon  
et en minerai de fer des pays européens et sur-  
tout de la France et de l'Allemagne, aussi bien  
sous l'aspect quantitatif que qualitatif. La  
solution de ce problème, apportée par le Plan  
Schuman par l'instauration d'une collaboration  
étroite, offre une chance décisive pour l'élimi-  
nation d'une des causes principales de conflit

de l'histoire contemporaine.  
Cet avantage d'ordre politique prime sur les incidences économiques du Plan pour l'Allemagne. La France jouira au contraire d'avantages économiques plus directs, surtout pour l'industrie sidérurgique.

15. HENLE Günter

Der Schuman-Plan vor seiner Verwirklichung  
Conférence faite le 9 janvier 1951 à Duisburg  
Publication spéciale. 16 p.

M. Henle souligne les éléments de nouveauté du Plan et passe en revue ses significations particulières pour l'Allemagne.

16. HAUSER Heinrich

Unser Schicksal. Die Deutsche Industrie  
München-Düsseldorf 1952, 201 p.

A propos du Plan Schuman (p. 23 ss.) l'Auteur en souligne l'inspiration qui est, même plus que politique, morale dans ses buts de coopération pacifique.

17. RITSCHL Hans

Volkswirtschaftliches Gutachten  
Dans "Hamburger Denkschriften zum Schuman Plan"  
p. 5 - 24. Staatliche Pressestelle, Hamburg  
1951.

L'Auteur adresse au Plan des critiques vigoureuses. Du point de vue économique général, le principe de l'intégration par secteurs est dangereux en ce qu'il peut susciter des contrastes nationaux. Le Plan entraine l'impossibilité pour les Etats de mener une politique efficace de plein emploi. La Haute Autorité ne dispose pas de mo-

yens adéquats pour corriger les fluctuations anormales du marché. Les mesures de sauvegarde, en cas de troubles persistants pour l'économie d'un état, sont insuffisantes.

Du point de vue allemand, le Plan ne met pas fin au régime contrôlé de la Ruhr; en plus, de graves désavantages découlent de l'abolition de l'organisation de vente du charbon et de la concentration verticale charbon-sidérurgie, ainsi que de l'obligation de contribuer à la péréquation en faveur de la Belgique. Ces discriminations n'ont pas de contrepartie en des mesures analogues pour les autres pays du Plan, si bien que la position de l'industrie allemande serait sérieusement compromise.

18. RUSTOW Alexander

Pour juger le Plan Schuman

Dans "Études Economiques" N° 81-82, novembre 1951, p. 163 - 167.

Le Plan favorise la distribution géographique de l'industrie lourde et la rationalisation de la production. Un alignement des salaires pourra être réalisé ensuite. Le pouvoir supranational créé et la durée du Traité sont les éléments qui garantissent l'efficacité de l'intégration. En conclusion, le Plan dément l'affirmation bolchéviste d'une faiblesse sénile de l'Europe et du capitalisme occidental.

19. Cf. aussi : "Probleme des Schuman-Plans"  
Discussion entre les Professeurs W. HALLSTEIN,  
A. PREDOEHL et F. BAADE. Kiel 1951, 34 p.

- B E L G I Q U E -

- En faveur -

20. BARE Charles

Bilan et avenir du Plan Schuman

Dans "Fédération", N° 71, décembre 1950, p.545-555.

21. CLAESSENS H.M.

Le Plan Schuman

Dans "Bulletin de la Fédération des Industries Belges" N° 11, 1951, p. 477-482.

Onze Mening (Ce que nous pensons du Plan Schuman)

Extrait de : "Mededelingen van het Verbond der Belgische Nijverheid" - 15 mars 1951, p. 489 à 494.

Cet article est antérieur à la ratification du Traité par la Belgique. D'une part, il plaide en faveur de l'intégration économique à laquelle tend le Traité, d'autre part, il signale les dangers du Traité : dirigisme, limitation de la liberté des industriels par une institution dont les pouvoirs ne répondent pas à sa force effective.

22. FEDERATION GENERALE DU TRAVAIL DE BELGIQUE

Syllabus relatif au Plan Schuman

Bruxelles, janvier 1951, 24 p.

Cette brochure répond vigoureusement aux critiques contre le Plan, en le présentant comme facteur de prospérité économique, de progrès social et de paix pour l'Europe et pour la Belgique.

23. VAN SLYPE G.

Crise Européenne et Plan Schuman

Dans "Chemins de l'Europe". Bruxelles N° 4,  
octobre 1950, p. 26-29.

Le Plan comme "synthèse fructueuse des principes  
du libéralisme et du marxisme".

- Critiques -

24. MEEUS Max

Le Plan Schuman

Dans "Etudes Economiques" N° 81-82, novembre  
1951, p. 131 - 135.

Critique du Plan par son dirigisme outrancié et  
par ses mauvaises répercussions sur le charbon  
belge.

- Opinions nuancées -

25. BAUDHUIN Fernand

La Belgique devant le Plan Schuman

Dans "Nouvelle Revue de l'Economie Contem-  
poraine", N° 16-17, 1951, p. 61-62.

L'Auteur se préoccupe des garanties nécessaires  
pour son pays; les risques que le Plan comporte  
doivent être bien "calculés".

26. DUPONT Jean

Pour ou contre le Plan Schuman ?

Dans "Etudes Economiques", N° 81-82, novembre  
1951, p. 191-200.

En concluant une évaluation des arguments écono-  
miques et politiques en faveur ou contre le Plan,

L'Auteur envisage une "solution de prudence" : l'adhésion provisoire de la Belgique et l'insertion dans l'acte de ratification d'une clause de sauvegarde.

- Constitutionnalité du Plan -

27. GANSHOF van der MEERSCH W.J.

Le Plan Schuman et la Constitution Belge  
Dans la "Revue de l'Université de Bruxelles",  
1951-1952, p. 5-65.

L'Auteur, en analysant les dispositions du Traité C.E.C.A., trouve que l'exercice du pouvoir législatif, réglementaire et de coercition de la Haute Autorité directement sur les sujets belges, ainsi que les compétences de la Cour de Justice, sont incompatibles avec la Constitution dans son état présent. Une révision qui adapte la Constitution "aux nécessités nouvelles de la solidarité internationale" est indispensable.

28. WIGNY Pierre

Le Plan Schuman et la Constitution Belge  
Dans "Etudes Economiques" N° 81-82, novembre  
1951, p. 145-152.

La contradiction entre la constitution nationale et la qualité de membre d'une organisation supranationale, n'est qu'apparente; elle peut être éliminée par une interprétation de l'esprit de la constitution selon une notion plus souple de la souveraineté.

Une révision constitutionnelle n'est donc pas nécessaire.



- F R A N C E -

29. BABOULENE Jean

Les objectifs du Plan Schuman

Dans "Etudes Economiques" N° 81-82, novembre 1951, p. 159-162.

L'Auteur note que la crise économique de l'Europe est moins de "sur-production" que de "sous-con-sommation".

Le Plan Schuman est une nécessité politique, économique et sociale.

30. COHEN-REUSS Max

La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (Plan Schuman)

Dans "La Revue Syndicale Suisse" N° 1, janvier 1953, p. 13-32.

Après avoir décrit les grandes lignes du Traité, l'Auteur rejette les objections contre l'idée de "petite Europe" et se prononce en faveur de la C.E.C.A. tout en mentionnant une lacune sérieuse en ce qui concerne la vente du charbon allemand, après la dissolution de l'office central.

31. LA PRADELLE Albert de

Le Plan Schuman et les résistances de la souveraineté

Dans "Nouvelle Revue de l'Economie Contemporaine" N° 16-17, 1951, p. 19-23.

L'initiative d'un pouvoir supranational se situe dans un courant récent vers l'organisation progressive de la Société Internationale. En même temps une notion nouvelle de la souveraineté se développe en tant qu'instrument de l'activité étatique au service de la "libération de l'homme".

Cependant la défense jalouse des prérogatives nationales est maintenue à l'encontre des tentatives de collaboration; l'Auteur se demande si elle est justifiée face aux perspectives du Plan Schuman.

32. WALKER, Maurice

Un geste européen positif

Dans "Fédération" N° 66, juillet 1950, p. 341-343.

- Critiques -

33. BAUDIN Louis

Plan Schuman et socialisation

Dans "Nouvelle Revue de l'Economie Contemporaine" N° 16-17, 1951, p. 27-28.

Le défaut capital de l'institution est pour l'Auteur la difficulté d'une synthèse entre objectifs et moyens : libre concurrence et production dirigée.

34. BILLOUX François

Le Plan Schuman de guerre et les conditions d'une véritable entente franco-allemande pour la paix

Dans "Cahiers du Communisme" N°7, juillet 1950, p. 28-34.

35. CHARRIERE Jacques

Le Plan Schuman et le réarmement allemand

Dans "Cahiers Internationaux" N° 18, août-septembre 1950, p. 51-64.

Article totalement négatif à l'égard du Plan, qui ne serait que "la conclusion logique de la cartelisation de la sidérurgie dans les trente dernières années" : un expédient contre la surproduction capitaliste, bien saisi par les industriels allemands en vue de leur participation au réarmement de l'Occident et du profit unilatéral qu'ils pourraient tirer d'un marché élargi.

36. DURET Jean

L'industrie française et le Plan Schuman  
Dans "Cahiers Internationaux" N° 25, avril 1951,  
p. 65-76.

37. Plan Schuman et crise de l'économie atlantique  
Dans "Cahiers Internationaux" N° 31, décembre 1951, p. 33-44.

L'Auteur définit le Plan comme un désastre pour la France, qui ne l'eût pas accepté sans la pression américaine. L'harmonisation des politiques financières, sociales, fiscales, aurait dû se faire au préalable au lieu d'être renvoyée après la réalisation du Plan. Celui-ci consacre l'hégémonie allemande, en supprimant toute limitation d'ordre financier et en favorisant une concentration de capitaux dans la Ruhr. La politique de la Haute Autorité, qui détient des pouvoirs exorbitants, sera influencée par cette prépondérance aux frais de la France.

38. FLANDIN Pierre Etienne

Le Plan Schuman - Aspects politiques  
Dans "Nouvelle Revue de l'Economie Contemporaine" N° 16-17, 1951, p. 5-10.

Article contraire au Plan qui implique un abandon de souveraineté de longue durée au profit d'une Autorité dotée de pouvoirs de planification

sans aucune garantie pour la France.

39. LACOSTE Louis

Notre fer en péril

Dans "Nouvelle Revue de l'Economie Contemporaine" N° 16-17, 1951, p. 49-52.

L'Auteur dénonce la perte de toute liberté dans la gestion individuelle des entreprises qui seront soumises à une direction autoritaire.

40. LAVERGNE Bernard

Le projet de pool franco-allemand du charbon et du fer

Dans "l'année politique et économique" N° 95, mai-juillet 1950, p. 377-395.

41. Les avatars du Plan Schuman. Les données constantes du problème et la Fédération Atlantique. Le réarmement allemand.

Dans "l'année politique et économique" N° 98, novembre-décembre 1950, p. 533-563.

42. Il Piano Schuman. Un colpo di spada nell'acqua o la sovietizzazione mascherata delle nostre industrie del carbone e dell'acciaio

Dans "Quaderni di Orientamenti" N° 6, 1951, p. 9-137.

43. Que faut-il penser du Plan Schuman et que faut-il lui substituer ?

Dans la "Revue des Etudes Coopératives" N° 23, octobre-décembre 1951, p. 248-268.

44. "L'Europe Unie" ou le nouveau Munich : L'Allemagne dominant l'Europe  
Dans "l'Année politique et économique" N° 105-106, janvier-mars 1952, p. 1-118.
45. Le Plan Schuman. Exposé et critique de sa portée économique et politique  
Librairie de Médicis, Paris 1952, 117 p.

Les arguments de l'Auteur contre le Plan Schuman peuvent se synthétiser ainsi :

a) Du point de vue économique :

- 1 - Préjudice grave pour l'industrie française dans le marché commun.
- 2 - Hégémonie écrasante de l'Allemagne.
- 3 - Pouvoirs arbitraires de la Haute Autorité.
- 4 - Fin de l'initiative privée et assujettissement des entrepreneurs à un super-dirigisme.
- 5 - Formation d'un déficit énorme à la charge du budget national français.

b) Du point de vue politique :

- 1 - Naissance de conflits entre les industries nationales; entre les Etats respectifs, les uns contre les autres et contre les pays tiers, surtout l'Angleterre.
- 2 - L'idée qu'en unifiant des intérêts l'on puisse créer une solidarité de fait est fautive, car elle confond la cause avec l'effet : l'histoire a prouvé le contraire.
- 3 - La C.E.C.A., ne pouvant aboutir à un Super-état, va s'effondrer.
- 4 - Le Plan marque le renversement des alliances, voulant substituer la collaboration avec l'Allemagne à l'Entente Cordiale.
- 5 - Un esprit "mystique" que l'on a voulu artificieusement créer autour du Plan, en

fausse la présentation devant l'opinion publique.

- 6 - La politique de l'Europe "à Six" n'est justifiée que par la peur panique d'une agression soviétique; mais ce prétexte vaut à la France une nouvelle capitulation devant l'Allemagne.

46. METRAL André

"Le Plan Schuman constitue un saut dans l'inconnu"

Dans "Nouvelle Revue de l'Economie Contemporaine" N° 16-17, 1951, p. 37-41.

Cet Auteur également souligne le contraste entre l'idée du Plan et le texte qui en résulte : celui-ci implique, par son dirigisme, la destruction du principe même de l'organisation professionnelle.

47. RIVAUD Albert

La France et l'Allemagne au sein de la C.E.C.A.

Dans "Nouvelle Revue de l'Economie Contemporaine" N° 16-17, 1951, p. 11-15.

La situation des deux pays est dangereusement inégale : concevoir le Plan à lui seul comme la source d'une amitié durable est une illusion. Le "pool" peut être la "pièce accessoire" dans le cadre d'une politique homogène, mais il ne saurait pas déterminer cette politique.

- I T A L I E -

48. ITALICUS

"L'industrie italienne face au Plan Schuman"  
Dans "Nouvelle Revue de l'Economie Contemporaine" N° 16-17, 1951, p. 63-65.

Les industriels italiens s'inquiètent du dirigisme du Plan Schuman "qui cherche à masquer sur le plan international les échecs essuyés sur le plan national".

49. (La) Minaccia del Piano Schuman  
Dans "Quaderni di notizie economiche" Roma, 1952, 271 p. avec texte du Traité.

Critique intégrale du mécanisme du Traité et de la conception du Plan défini comme instrument d'impérialisme politique et de monopole économique. La véritable fonction du Plan, déguisée sous les proclamations fédéralistes, serait de créer un super-cartel permettant aux groupes capitalistes de déconjurier la menace d'une grave crise de dépression.

50. (Il) Piano Schuman - Commenti e rilievi italiani  
Dans "Quaderni di Orientamenti" N° 7, Roma 1951, 195 p. avec texte complet du Traité, des Protocoles et de la Convention.

L'étude fait la "critique constructive" du Plan. Elle ne met pas en discussion l'idée du marché commun mais formule, en suivant l'une après l'autre les dispositions du Traité, des propositions d'amendements sur des points précis. En particulier : inclusion des Territoires d'Outre-Mer (Algérie) dans le pool; abolition radicale des monopoles, y compris celui du charbon allemand;

rééquilibration pour l'industrie italienne.

51. TAVIANI Paolo E.

Il Piano Schuman.  
Roma, 1953, 218 p.

Discours prononcés par le Sous-Secrétaire aux Affaires Etrangères devant le Sénat et la Chambre lors des débats pour la ratification du Traité C.E.C.A. (mars-juin 1952); pour la Radio italienne à l'occasion de la mise en place de la Haute Autorité; et devant le Congrès organisé par l'Istituto di Economia Internazionale à Gênes (septembre 1952).

Particulièrement débattus les problèmes de la politique étrangère et les perspectives de l'économie italienne face au Plan Schuman, ainsi que les mesures de sauvegarde prévues au cours de la période transitoire.

- L U X E M B O U R G -

52. (Le) Grand-Duché de Luxembourg et la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier  
Luxembourg, 1952, 130 p.

"L'objet de cette publication est de suivre brièvement l'histoire du Plan Schuman... et de réunir les documents, avis et réflexions qui définissent l'attitude qu'ont prise les Gouvernements, les Chambres professionnelles, le Conseil d'Etat et le Parlement luxembourgeois devant les problèmes que le Plan Schuman a suscités". (p.3). Texte du Traité en appendice.



53. METZLER Léon

Le Plan Schuman dans la perspective luxembourgeoise

Luxembourg 1951, 98 p.

Après une analyse de la portée économique et du caractère général du Plan, ainsi que des multiples réactions suscitées par le projet, l'Auteur s'occupe des conséquences de l'intégration de la sidérurgie luxembourgeoise dans le marché commun pour l'avenir du pays. Inquiétudes dues à l'inégalité des salaires, des charges sociales, des tarifs de transport; ce qui justifie la clause de sauvegarde en faveur du Luxembourg, et d'autre part rend nécessaire une activité législative tendant à faire disparaître les principales anomalies du régime interne, par un esprit de collaboration et dans une perspective communautaire. Une réforme du système fiscal est particulièrement urgente. Il s'agit de réaliser les conditions les plus favorables aux placements de capitaux étrangers dont l'industrie luxembourgeoise a absolument besoin.

L'Auteur stigmatise la politique du gouvernement, qui ne favorise point la petite industrie et l'artisanat. Il faudra, au contraire, opérer dans la perspective du Plan Schuman en laissant de côté les mesquineries nationales.

- P A Y S - B A S -

54. BOGAERS P.C.W.M.

De betekenis van het Plan-Schuman voor Nederland (le Plan Schuman et les Pays-Bas)

Extrait de : "De Naamlooze Vennootschap", novembre 1951, 29ème année, N° 8.

L'Auteur réfute l'opinion selon laquelle les Pays-Bas ne retireraient guère d'avantages économiques directs du Plan Schuman, parce qu'ils produisent peu de charbon et d'acier. Il traite ensuite de la portée politique du Plan et des avantages liés aux objectifs économiques. Il distingue entre avantages à brève et à longue échéance.

55. JUSTMAN JACOB P.L.

Enkele politieke aspecten van het Schuman-Plan (Quelques aspects politiques du Plan Schuman)

Extrait de : "Economisch-Statistische Berichten" 18 juillet 1951, p. 532 à 534.

En se rendant compte des implications politiques des questions économiques que la C.E.C.A. devra traiter, on constatera que l'institution de la C.E.C.A. est un saut dans l'inconnu. L'Auteur aborde quelques problèmes dont héritera la Haute Autorité : les travaux de l'autorité de la Ruhr et la situation résultant de la loi N° 27 de la Haute Commission alliée.

C'est le climat politique en Europe qui déterminera en majeure partie dans quelle mesure la Haute Autorité sera capable de surmonter ces difficultés.

56. Het Plan-Schuman-Monnet

Extrait de : "Internationale Spectator", 14 juin et 12 juillet 1950. (Périodique de la Société néerlandaise d'Etudes internationales)

Analyse de quelques éléments de fait, à ne pas perdre de vue pour comprendre le Plan Schuman et poursuivre sa réalisation. L'Auteur accorde une attention spéciale à la position de la Grande-Bretagne. En effet, si la Grande-Bretagne ne participe pas au pool, tôt ou tard l'équilibre sera

rompu au bénéfice de l'industrie allemande. L'auteur pense que l'intégration du Bénélux dans un éventuel pool franco-allemand du charbon et de l'acier sera une phase délicate dans la réalisation du Plan Schuman.

De toute évidence, c'est l'élément politique qui confère au Plan toute son importance.

B) La C.E.C.A. et l'intégration européenne.

- Livres et monographies -

57. ALBRECHT Karl

Probleme und Methoden der wirtschaftlichen  
Integration

Kiel 1951, 25 p.

P. 8-9. Brève analyse du Plan Schuman comme tentative d'intégration supranationale.

58. BACHMEISTER Walter

Kann Europa gerettet werden ? Ein Kommentar  
zum Schuman Plan

Essen 1950, p. 40.

L'Auteur trace un bilan comparé des ressources naturelles et industrielles des six pays du pool. Après un aperçu des relations entre les principaux centres de l'économie charbon-acier dans le passé, il souligne les avantages économiques que l'on sortira du marché commun et la valeur du Plan comme facteur de paix durable.

59. BROEKHUIZEN J.C. van

Crisis in Europa

Édité par le Conseil néerlandais du Mouvement européen. 24 p.

Cette brochure est consacrée à la grave crise qui se manifeste dans presque tous les domaines de la vie publique, politique, économique, culturelle et sociale, indépendamment de toute opposition entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis.

L'auteur devrait forcément signaler les efforts tendant à l'intégration (Conseil de l'Europe, Armée européenne, Pacte atlantique). Un chapitre est consacré au Plan Schuman, qui ouvre la voie à des possibilités nouvelles.

60. CHITI-BATELLI Andrea

L'Europa è un buon affare  
2ème édition. Roma 1954, 54 p.

L'Auteur trace le bilan de la première année de vie de la C.E.C.A. (p. 27-33). C'est une réalisation positive, mais insuffisante tant qu'il n'y aura pas de mise en commun des autres secteurs des économies nationales.

61. ERHARD Ludwig

Deutschlands Rückkehr zum Weltmarkt  
Düsseldorf 1953, 287 p.

Au chapitre VII (p. 143 - 154) l'Auteur remarque les dangers de l'intégration par secteurs qui peut causer des troubles surtout dans le domaine du commerce extérieur.

62. FISCHER Helmut

Der Weg nach Europa. Übernationale Gemeinschaften und der Europarat  
München 1953, 96 p.

P. 42-49. Description des organes de la C.E.C.A.; sans doute leurs pouvoirs et responsabilités sont répartis de façon judicieuse. La Communauté dispose d'un mécanisme efficace et d'autres institutions doivent être créées, afin de parvenir à l'intégration totale.

63. HUIZINGA J.H.

Op zoek naar het nieuwe Europa (à la recherche de l'Europe nouvelle)

Edition du Mouvement des fédéralistes européens  
1952, 63 p.

Collection des articles traitant de la C.E.C.A. et parus dans le Nieuwe Rotterdamse Courant. L'auteur montre que l'abandon d'une parcelle de souveraineté nationale en faveur de la Communauté européenne est un acte vraiment révolutionnaire et conclut que la C.E.C.A. ne pourra bien fonctionner que si les Etats renoncent à d'autres parcelles de souveraineté sur le plan monétaire, social et fiscal.

La C.E.C.A. et le Conseil de l'Europe ne sont guère comparables. La première sera nécessairement plus dynamique, le Conseil de l'Europe n'ayant, en effet, aucune possibilité pratique de créer une Communauté organique.

64. LIEBICH F.K.

Die Europäische Zollunion. Ihre Möglichkeiten und Grenzen

Bonn 1951, 79 p.

P. 54-58 la C.E.C.A.: historique. Les institutions de la Communauté. Son caractère d'union douanière partielle par rapport au G.A.T.T. Les perspectives de la méthode des "pools".

65. LUKAC Dusan

L'intégration économique. Solution de la crise de l'Europe ?

Droz - Genève 1953, 175 p.

P. 115-151. "Une formule nouvelle : le Plan Schuman". L'Auteur examine en détails les origines du Plan, la structure et le champ d'activité de la C.E.C.A.

Quant aux perspectives, il demeure sceptique sur les possibilités d'extension fonctionnelle à d'autres secteurs économiques, où l'on ne retrouverait pas d'importantes conditions de départ telles que l'uniformité technique et le nombre assez restreint des entreprises.

Quoique "expérience audacieuse d'un intérêt indéniable", le Plan Schuman "ne semble pas... devoir réaliser à brève échéance de progrès trop spectaculaires ni influencer notablement la solution des problèmes urgents qui se posent à l'Europe - trop d'obstacles sont posés sur sa route".

66. MARJOLIN Robert

Europe and the United States in the World Economy

Duke University Press (U.S.A.) 1951, p. XIV, 105.

Cycle de cours tenus en 1951 par le Secrétaire Général de l'O.E.C.E.. Dans le Chapitre III - "European Integration : its Problems and Prospects" - il traite du Plan Schuman (p. 50-59) sa conception - intégration complète d'un secteur limité; ses risques - inachèvement d'un "pooling of sovereignty" total : sa méthode,

comparée avec celle de l'O.E.C.E. L'Auteur étudie aussi la position de la Grande-Bretagne.

67. **MOUVEMENT EUROPEEN**

Etudes sur le Fédéralisme

Seize études rédigées par un groupe d'études de l'Université de Harvard. 7 volumes. Bruxelles 1952-1953.

De nombreuses références à la C.E.C.A. se trouvent dans les différents chapitres de cet ouvrage qui, par une étude comparative des principales organisations fédérales existantes, cherche à établir les critères de base pour l'institution d'une Communauté Politique Européenne.

68. Naar een Europese Grondwet (A la poursuite d'une Constitution européenne)

Edition de l'Union européenne des fédéralistes, Secrétariat général : Genève, Palais Wilson, 31 p.

Cette brochure est un appel à l'unité européenne, garantie la plus sûre de la liberté.

L'unification a déjà progressé (O.E.C.E., U.E.P., C.E.C.A.). La brochure défend la thèse selon laquelle la C.E.C.A. devra étendre progressivement l'unification réalisée à l'ensemble du commerce entre les pays de la Communauté, sinon ce marché commun du charbon et de l'acier ne sera pas viable et disparaîtra pour faire place à un marché caractérisé par le nationalisme économique des Etats.

69. **NORD H.R.**

Europa in zicht (Perspectives européennes)

Edition du Mouvement des fédéralistes européens, 15 p.

Brochure de vulgarisation donnant un rapide aperçu de la société européenne pendant les derniers siècles et démontrant la nécessité de faire l'unité. L'Auteur attire l'attention de ses lecteurs sur la C.E.C.A.

70. PERROUX François

L'Europe sans rivages

Presses Universitaires de France, Paris 1954,  
III Partie, Chapitre II. p. 530-584. La C.E.C.A.

Dans le cadre d'une critique générale de l'idée fonctionnaliste, l'Auteur attaque de façon systématique le régime de la C.E.C.A. ses buts et procédés différents.

Il nie la valeur dynamique de la Communauté comme facteur d'unification politique fédérale, du point de vue de la solution de la tension franco-allemande comme de celui de la formation d'un climat psychologique favorable.

Il indique les graves défauts du système C.E.C.A. l'absence de la Grande-Bretagne, qui serait le seul contrepoids valable à la puissance économique de l'Allemagne tendant à l'hégémonie en Europe; la mise en commun de secteurs limités des économies nationales, les autres restant confiés au pouvoir discrétionnaire des Etats - facteur de déséquilibre.

A l'intérieur du régime institué il n'existe pas, selon M. PERROUX, de garanties suffisantes pour la réalisation d'un véritable "arbitrage" supranational par rapport aux pouvoirs politico-économiques en jeu. Des conflits de compétence entre les organes de la Communauté, ainsi que l'influence de "pressure groups" nationaux et leur résistance envers l'action de la Haute Autorité, sont inévitables. Il est d'ailleurs difficile de définir l'"intérêt général" de la Communauté autrement qu'en fonction négative.



Les pouvoirs de pression de la C.E.C.A. envers les Etats sont insuffisants et les procédés libéraux mis en oeuvre par le traité, inadéquats à l'aboutissement d'une gestion rationnelle et d'un développement stimulé et régularisé de l'ensemble.

Quant aux relations extérieures, la possibilité d'expansion économique est contrebalancé par le danger de mesures protectionnistes contre les importations provenant de pays tiers.

En conclusion pour l'Auteur la seule chance serait la "décontinentalisation" de la C.E.C.A. et l'établissement de relations avec les autres "pôles de développement" à l'échelle mondiale.

71. RUYGERS G.J.N.M.

Eenheid in Verscheidenheid (L'unité dans la diversité)

Edition du Conseil néerlandais du Mouvement européen, 1953, 42 p.

Cette brochure expose clairement le but des efforts tendant à créer une Europe unie. Dans ce cadre, l'auteur donne à la C.E.C.A. une place toute spéciale. Toutefois, il met l'accent sur le but et la structure de la Communauté politique européenne.

72. SCHMITZ Wolfgang

Die wirtschaftliche Integration Europas.  
Stand und Möglichkeiten

Wien 1953, 36 p.

L'Auteur critique la méthode des Autorités spécialisées (p. 18-21) et craint que l'action des organes de la C.E.C.A. ne soit empreinte d'un esprit politico-bureaucratique plutôt que de critères de gestion commerciale.

73. SO. FI. NA.

L'intégration économique internationale  
Annexe au Rapport du Conseil d'Administration  
à l'Assemblée des Actionnaires du 23 avril  
1953, Bruxelles. 43 p.

L'étude prend position en faveur de la création d'organes supranationaux du type de la Communauté charbon-acier, considérant que la libération pure et simple du commerce est irréalisable.

74. WHITE Theodor H.

Fire in the Ashes. Europe in Mid-Century  
Gassell & Co. London 1954, 383 p.  
Traduction française : Le feu sous la cendre  
Gallimard, Paris 1954, 457 p.

Dans le chapitre consacré à l'intégration européenne (p. 245 ss. de l'édition anglaise) l'Auteur insiste sur la valeur dynamique de la C.E.C.A. comme amorce d'organisation fédérale en Europe.

75.

(Die) Wirtschaftliche Integration Europas  
Verlag für Geschichte und Politik  
Wien 1951, 286 p. p. 140-201. Le Plan Schuman.

Introduction historique. Description des organes et évaluation de la portée économique. La dissolution de l'autorité de la Ruhr. L'attitude britannique. Perspectives du fonctionnalisme. Texte du Traité.

- Articles de revues -

76. BACHMANN Hans

Partielle Wirtschaftsunion ? Betrachtungen zum Schuman-Plan.

Dans "Aussenwirtschaft" Heft IV, décembre 1950, p. 237-243.

77. Les difficultés des paiements - Le Plan Schuman - L'U.E.P.

Dans "Archives Diplomatiques et Consulaires" Zurich 1952, p. 158-160.

78. Die allgemeinen Aspekte der wirtschaftlichen Integration Europas.

Dans "Schweizerische Zeitschrift für Volkswirtschaft und Statistik" N° 4, août 1952, p. 281-300.

79. Weltwirtschaft - Die europäische wirtschaftliche Zusammenarbeit am Scheideweg

Dans "Aussenwirtschaft" Heft I, mars 1953, p. 1-6.

L'Auteur craint que la mise en commun de secteurs limités des économies nationales ne soit plutôt un facteur de discorde que d'union. En particulier, faute d'un "système de paiements fonctionnant normalement", la C.E.C.A. est destinée à l'échec. Pour une solution efficace, l'alternative consiste à créer, soit un équilibre durable des relations économiques extérieures, soit une union économique totale. Une abolition simultanée des restrictions au commerce serait préférable à l'intégration par secteurs. Celle-ci doit être considérée avec méfiance du point de vue suisse qui, en quelque sorte "naturellement", est en faveur de la solution "fédérale" - c'est-à-dire coopération et non pas union économique.

80. CATROUX Diomède

De la Communauté charbon-acier à la Communauté politique européenne.

Dans "Tour d'horizon" N° 25 avril 1953, p. 21-27.

D'après les premières expériences de la C.E.C.A. l'Auteur observe qu'un véritable esprit "européen" ne s'est pas encore formé; même au sein de la Haute Autorité et du Comité Consultatif, c'est le sentiment national qui prime.

L'avenir de la C.E.C.A. reste contingenté et lié à l'intégration politique.

81. DOMENACH Jean-Marie

La fausse Europe

Dans "Esprit", avril 1953, p. 513-529.

L'Auteur prend position contre la conception de l'Europe à six; l'idée de la mise en commun des ressources est bonne, mais sa réalisation est "un non-sens comme unité économique autarcique". D'ailleurs cette unité requiert une planification d'ensemble qui serait en contradiction avec les objectifs du Plan Schuman.

82. FENDT Franz

Übernationale Wirtschaft

Dans "Politische Bildung", München N°25, 1952, p. 101-127.

La C.E.C.A. qui est une entité politico-économique, favorise le dépassement des cadres nationaux restreints et prépare une communauté politique supranationale.

83. FILIPPI Jean

L'Europe de la liberté et l'Europe des auto-  
rités

Dans "Société Belge d'Etudes & d'Expansion"  
N° 152, Août-octobre 1952. p. 715-719.

L'Auteur remarque que le Pool charbon-acier est destiné, soit à s'élargir aux autres secteurs de l'économie, soit à se dissoudre.

84. GASCUEL Jacques

Vers une politique européenne

Dans "Politique Etrangère" N° 4, août-septembre 1950, p. 437-446.

Vue optimiste sur les perspectives ouvertes par la proposition Schuman vers la construction d'une Europe forte et neutre entre les deux blocs Est-Ouest.

85. GIGNOUX C-J

Le "Pool" et la construction européenne

Dans "Nouvelle Revue de l'Economie Contemporaine" N° 16-17, 1951, p. 16-18.

86. Propos d'un dissident

Dans "Fédération" N° 66, juillet 1950,  
p. 344-346.

87. La petite Europe et ses pools

Dans "La Revue des Deux Mondes", 1er février 1953, p. 557-564.

Pour M. Gignoux le Plan Schuman repose sur une fausse conception du "fédéralisme". Son institution contredit les efforts accomplis dans l'après-guerre vers la libération des échanges. La dic-

tature d'un petit annuaire économique ne saurait contribuer à l'édification de l'Europe.

L'Auteur intensifie ses critiques lors de l'entrée en fonction de la C.E.C.A. et face aux autres projets de "pools". Cette politique mènerait non pas à l'unification mais au cloisonnement des économies. Le retour à la convertibilité serait préférable à toutes les tentatives d'intégration.

88. Cf. du même Auteur

L'Europe et l'Union Française

Dans "La Revue des Deux Mondes", 15 mars 1953, p. 359-366.

89. HARTOG F.

Moeilijkheden op de weg naar economische eenheid van Europa (Les difficultés de l'unification économique de l'Europe)

Edition De Erven F. Bohn N.V., Haarlem

(Article publié également par "De Economist", 1952, N° 1,2 et 3, p. 43 à 54).

L'Auteur donne un bref aperçu de la situation en insistant particulièrement sur les domaines dans lesquels la coopération économique ne répond pas aux espérances et aux objectifs, sur les causes de cette discordance. Il ne néglige pas pour autant les résultats effectivement obtenus. Son étude porte surtout sur les aspects économiques de l'unification européenne, notamment de l'intégration des secteurs du charbon et de l'acier.

90. JANNE Henri

Le Plan Schuman et l'Europe

Dans "Synthèses" N° 50, juillet 1950, p. 183-190.

Le Plan fournit un cadre, une organisation et une méthode pour affronter des difficultés politiques et économiques autrement insolubles. Mais il faut écarter l'idée d'une Europe continentale "troisième force" et neutre.

91. LOEWENSTEIN Karl

The Union of Western Europe : Illusion and Reality. I - An appraisal of the methods.  
Dans "Columbia Law Review" Vol. 52, 1952,  
p. 55-99. p. 89 ss. Le Plan Schuman.

L'Auteur note la valeur politique du Plan, marquée par le grand tournant de l'attitude française envers l'Allemagne. Il trace un historique des négociations en mentionnant la position des différents gouvernements et groupes industriels. Il décrit brièvement le mécanisme du Plan en y voyant l'embryon d'une organisation fédérale.

92. NORD H.R.

International and Supranational Co-operation  
Dans "Les Cahiers de Bruges" N°1, mars 1952,  
p. 3-19.

L'Auteur envisage la création de plusieurs autorités spécialisées dont la coordination serait assurée par le Conseil de l'Europe.

93. FERROUX François

Le Pool du charbon et de l'acier et le Plan Schuman. Illusions et réalités  
Dans "Fédération" N° 70. 1950, p. 501-511.  
id. "Nouvelle Revue de l'Economie Contemporaine" N° 16-17, 1951, p. 29-34.  
id. "Quaderni di Orientamenti" N°6, p. 167-188 (en italien).  
voir F.P. "L'Europe sans rivages" N° 70 .

94. PIATIER André

Europäische Wirtschaftsunion

Dans "Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft" N° 1, 1953, p. 94-114.

L'Auteur démontre la nécessité d'une Union économique européenne, à la condition qu'elle réalise une expansion économique générale.

95. PHILIP André

L'Unité européenne et la France

Dans "Synthèses" N°56, janvier 1951, p. 161-170.

96. Voir aussi :

Rapport introductif général à la Deuxième  
Conférence Economique Européenne de Westminster  
29 janvier - 1er février 1954, 28 p.

La position de l'Auteur est en faveur de l'extension de la méthode des "pools" à d'autres branches de l'économie européenne. Cette conviction est renforcée par le bon fonctionnement de la C.E.C.A., malgré le moment difficile où celle-ci a commencé son activité. (Rapport p. 24 ss.)

---



### III - OUVRAGES GENERAUX

---

97. HAHN Carl Horst

Der Schuman-Plan. Eine Untersuchung in besonderem Hinblick auf die deutsch-französische Stahlindustrie

Verlag Pflaum, München 1953, 158 p.

Après un aperçu historico-économique de la période entre les deux guerres, où il trace un parallèle entre les Ententes Internationales de l'Acier de 1926 et 1933 et le Plan Schuman, l'Auteur fait le bilan de la situation de l'industrie lourde en France et en Allemagne et de leur position réciproque de départ au sein de la C.E.C.A.

Il critique le système du Traité dans la mesure où celui-ci comporte des avantages unilatéraux pour l'industrie française, et il ne croit pas qu'un circuit efficace puisse se réaliser entre la Ruhr et la Lorraine.

L'Auteur examine ensuite la structure institutionnelle de la C.E.C.A. et il traite le problème des coûts et celui de l'économie du marché en tous leurs aspects.

Faisant remarquer les difficultés pour la Haute Autorité de mener une politique de conjoncture il affirme la nécessité d'une adaptation souple du Plan aux réalités économiques, qui pourtant n'aille pas à l'encontre des clauses du Traité. Malgré les différentes critiques soulevées, la conclusion générale est en faveur de l'instauration du marché commun, pourvu que ce soit une conception dynamique.

En annexe, une riche documentation statistique et bibliographique.

98. HALLSTEIN Walter

Der Schuman-Plan

Klostermann, Frankfurt 1951, 29 p.

Malgré sa brièveté - il s'agit d'une allocution tenue à l'Université de Francfort - cet exposé doit être cité parmi les ouvrages généraux par sa clarté synthétique.

M. Hallstein dégage les structures essentielles de la nouvelle réglementation économique - principe de la concurrence organisée-, l'aspect "constitutionnel" de l'organisation et la signification politique générale du Plan.

99. HAUSSMANN Frederick

Der Schuman-Plan im europäischen Zwielficht

Verl. Beck, München/Berlin 1952, p. XII, 266.

La première partie de cet ouvrage traite des principes de base du Plan Schuman; notamment de l'acheminement de la conception de "elastische Planungswirtschaft" du Plan Monnet (pour l'Union Française) au "pool" charbon-acier, et de sa valeur plus concrète vis-à-vis des théories néo-libérales.

L'Auteur mentionne également l'attitude des pays occidentaux qui ne font pas partie de la C.E.C.A. Suisse, Suède, Angleterre.

La deuxième partie est consacrée à l'étude de l'organisation du Plan et de son développement. Fonctions des organes par rapport aux buts prévus; le rôle particulier de la Cour de Justice dans le cadre d'une réglementation nouvelle des cartels; mention de certains problèmes concrets en relation avec les dispositions du Traité.

L'ouvrage est complété d'une vaste documentation portant sur le problème général de l'intégration économique; ensuite, statistique du secteur charbon-acier, texte du Traité et une bibliographie par matière.

100. KÖVER J.F.

Le Plan Schuman - ses mérites - ses risques  
Paris 1952, 229 p.

L'étude comprend une partie descriptive du mécanisme du Traité; une introduction et une conclusion où l'Auteur indique les principes généraux et exprime ses propres jugements de valeur.

M. Köver met l'accent sur le triple aspect du Plan : politique, économique et social. Chacun de ces éléments implique toute une série de problèmes dont la solution est recherchée dans le Traité; ce qui marque la hardiesse de l'oeuvre entreprise.

Le Plan est défini comme une synthèse de réalisme économique (moyen) et d'idéalisme politique (but). La rédaction du Traité est bien ordonnée et elle offre des garanties sérieuses pour l'exercice du pouvoir supranational. Toutefois la Communauté n'aura pas une emprise décisive sur les trois plans mentionnés : elle devra le plus souvent s'adapter aux circonstances.

L'Auteur fait remarquer les risques provenant d'évolutions imprévisibles des "trois grandes inconnues" et réaffirme la nécessité de concevoir la Communauté charbon-acier comme une étape en fonction de l'idée européenne.

En annexe, le texte du Traité avec d'intéressantes tables de références.

101. PHILIP André

Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier  
Rapport présenté au nom du Conseil économique.  
Conseil économique. Etudes et Travaux N° 21.  
p. 5-142. Presses Universitaires de France 1951.

Ce Rapport comprend trois parties :

- 1 - Une étude de la situation des industries en Europe : charbon, acier, transports.
- 2 - Une analyse des dispositions du Traité, du point de vue institutionnel et économique, eu égard aussi aux problèmes d'adaptation sur le plan social.
- 3 - Une appréciation des répercussions du Plan Schuman sur les secteurs intégrés et sur l'ensemble des économies des Etats membres.

La conclusion mentionne les trois positions qui se sont dégagées au sein du Conseil économique ; celle des délégués et la C.G.T., celle des groupes des chefs d'entreprise, et celle du Rapporteur, qui a emporté la majorité.

Le même schéma des deux premières parties du Rapport est suivi par l'Auteur dans le chapitre consacré au Plan Schuman de son ouvrage.

102. L'Europe Unie et sa place dans l'économie internationale  
Publications de l'Université de la Sarre.  
P.U.F. Paris, 1953, 365 p. Chapitre II p.180-237.

L'examen de la situation industrielle est particulièrement développé avec une riche et intéressante documentation statistique sur les données de base. Dans ce deuxième ouvrage, l'Auteur décrit en plus la mise en oeuvre des Institutions et les débuts de la C.E.C.A.

103. POSTHUMUS MEYJES C.B.

Wat is het Schuman-Plan ? (Qu'est-ce que le Plan Schuman ?)  
Editions W.P. van Stockum & Fils, La Haye,  
2ème édition revue novembre 1953, 62 p.

L'auteur rappelle très brièvement les lignes générales du Traité (principes, institutions, relations avec les pays tiers, fonctionnement, recours). Il expose ensuite les principaux résultats obtenus la première année. Il donne enfin des détails sur la carrière de M. MONNET et retrace l'historique du Traité.

#### 104. MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Rapport de la Délégation française sur le Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et la Convention relative aux dispositions transitoires signés à Paris le 18 avril 1951.

Paris, octobre 1951, 187 p.

Ce rapport est fondamental pour une pleine compréhension du Traité et de la portée de chaque disposition. Il montre le développement, de l'idée origininaire du pouvoir supranational, centré en la Haute Autorité, à l'institution d'une "Communauté" supranationale dont la Haute Autorité n'est qu'un des organes, soumis à une série de contrôles.

Le Traité établit donc un triple ordre de garanties :

- garanties institutionnelles - répartition des compétences dans la Communauté;
- garanties "de fond" - l'ensemble des dispositions économiques et sociales;
- garanties de procédure - le système de consultations et de collaboration permanente avec les représentants professionnels.

105. REUTER Paul

La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

Avec une préface de Robert SCHUMAN. Paris 1953, 320 p.

Ouvrage complet et essentiel pour une étude juridique et économique de la C.E.C.A. Après une introduction sur les précédents historiques et la genèse du Plan, la première partie est consacrée aux "Institutions" avec une analyse formelle de leurs pouvoirs et rapports réciproques, ainsi que des relations intérieures et extérieures de la Communauté. Dans la conclusion de cette partie l'Auteur synthétise et définit les caractères du nouvel ordre juridique supranational.

La deuxième partie, intitulée "Régime du charbon et de l'acier", décrit les données économiques de base, le mécanisme du marché commun, les pouvoirs d'intervention de la Communauté et les relations avec les autres marchés.

Enfin, l'Auteur examine l'application progressive du Traité, trace le bilan des premiers mois d'activité et indique les perspectives économique-politiques de la Communauté.

106. Il est intéressant de consulter la Recension de cet ouvrage faite par Georges SCELLE dans la "Revue du Droit Public et de la Science Politique", année 1953, p. 796 ss.
-

## IV - OUVRAGES A CARACTERE JURIDIQUE

---

### A) En général

#### 107. INSTITUT DES RELATIONS INTERNATIONALES

##### La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

Préface de Henri ROLIN. Bruxelles, 1953, 338 p.

C'est une analyse systématique du point de vue juridique "destinée à mettre en lumière les droits et obligations réciproques des organes de la Communauté, des entreprises, des Etats membres et des Etats tiers".

Idees économiques et données sociologiques ont été rappelées pour servir de contexte à l'analyse juridique et en faciliter la compréhension; il ne s'agit pas en tout cas d'une étude de la structure économique de la communauté. On a voulu éviter d'"alourdir le texte de statistiques industrielles et commerciales ainsi que de considérations sur les résultats économiques que l'on peut escompter de l'établissement d'un marché commun". (Introduction, p. 1)

L'ouvrage comprend neuf parties :

- 1 - Principes et objectifs généraux poursuivis par les auteurs du Traité.
- 2 - Structure des institutions et relations entre les pouvoirs de la Communauté.
- 3 - Statut des entreprises comme sujets de droit de la C.E.C.A.
- 4 - Le rôle de la Cour de Justice.
- 5-6 - Relations de la Communauté avec les Etats membres et tiers.
- 7 - Structure juridique de la Communauté; impos-

sibilité de classification dans l'une ou l'autre des formes préexistantes des Unions d'Etats; la C.E.C.A. comme catégorie nouvelle "sui generis".

- 8 - Comparaison entre la C.E.C.A. et l'Entente Internationale de l'Acier.
- 9 - La Communauté dans ses rapports avec le fait : premier essai de transformation de la "communauté anarchique des nations" en un système basé sur la solidarité et la complémentarité effective des intérêts internationaux en cause. C'est la tentative de créer le "fait social" partant des institutions juridiques.

108. JERUSALEM Franz W.

Das Recht der Montanunion

Verl. Vahlen, Berlin/Frankfurt 1954, p. XIII, 207.

Cet ouvrage est le commentaire juridique le plus récent et le plus complet paru en langue allemande.

Dans la première partie, à caractère général, l'Auteur indique les principes de base, la nature juridique de la C.E.C.A. et la position des Etats membres. Ensuite, il décrit les institutions et leur fonctionnement, les garanties juridictionnelles et les sources de droit de la Communauté.

Pour l'Auteur la C.E.C.A. est essentiellement une union à caractère administratif entre Etats qui gardent leur souveraineté au sens du Droit International. Contrairement à la majorité de la doctrine -sp. allemande - il nie son caractère de fédération partielle ("partieller Bundesstaat") : ses fonctions sont limitées; elles ne constituent pas des pouvoirs étatiques. Cependant le droit de la Communauté se fonde sur un ordre juridique autonome, séparé du droit international



général et des ordres juridiques nationaux. Mais cette séparation n'implique pas une priorité hiérarchique des sources de droit de la C.E.C.A. sur le droit des Etats membres. Le Traité ne contient pas de clause générale autorisant une extension des compétences communautaires.

La deuxième partie de l'ouvrage analyse la réglementation du Traité en matière économique et sociale. Une étude particulière est consacrée aux relations entre la Communauté et les Etats tiers.

B) Structure juridique de la C.E.C.A.

- Notion d'institution supranationale -

109. BINDSCHEDLER Rudolf

Rechtsfragen der europäischen Einigung  
Verlag für Recht und Gesellschaft, Basel  
1954, 424 p.

Troisième partie p. 200-262 sur la C.E.C.A.

Analyse juridique de la Communauté suivant un schéma que l'Auteur adopte pour l'étude de toutes les Institutions européennes. Il examine en détails les compétences de la Communauté et leur domaine de validité formel et matériel; les organes, leur caractère et relations; les procédés de production juridique et leurs garanties; les relations intérieures et extérieures de la Communauté.

L'Auteur établit les critères de la supranationalité et la différence de structure entre la C.E.C.A. et l'Etat fédéral d'une part, d'autre part entre la Communauté et les Organisations purement "internationales".

110. GOLSONG Heribert

The Schuman Plan and the German Customs Union  
of 1834

Dans les "Cahiers de Bruges", N°1, mars 1952,  
p. 38-42.

Une comparaison politico-institutionnelle permet de concevoir l'Union douanière allemande comme un précédent historique valable en faveur d'une évolution de la C.E.C.A. du domaine "international" au domaine "fédéral".

111. MASQUELIN Jean

Théorie élémentaire des Traités internatio-  
naux - spécialement au regard du système  
constitutionnel belge

Bruxelles 1953, 46 p.

Le Traité C.E.C.A., tout en restant dans le cadre des accords entre Etats souverains, paraît pourtant engager le droit des gens dans des voies nouvelles par l'institution d'une juridiction internationale directe sur les individus.

112. MOSLER Hermann

Die Wendung zum supranationalen Gedanken im  
Schuman-Plan

Dans "Recht, Staat, Wirtschaft" p. 245-259.  
Düsseldorf 1951.

L'Auteur montre le développement de la conception supranationale et les critères économique-politiques de l'intégration par secteurs. Ensuite il décrit le caractère mixte de la nouvelle organisation face aux catégories fédérales ou confédérales connues par la science du droit.

113. OPHUELS Carl F.

Juristische Grundgedanken des Schuman-Plans  
Dans "Neue Juristische Wochenschrift" N° 8,  
avril 1951, p. 289-292.

L'Auteur souligne la construction de la C.E.C.A. comme une entité politico-fédérale partielle fondée sur des compétences propres transférées par les Etats et réparties entre les pouvoirs de la Communauté.

Cependant le pouvoir législatif n'est qu'à l'état embryonnaire.

114. SCHLOCHAUER Hans J.

Der übernationale Charakter der E.G.K.S.  
Dans "Juristenzeitung", N°10, 1951, p. 289-290.

115. Europäische Fragen von völkerrechtlicher Bedeutung  
Dans "Archiv des Völkerrechts", III/1951-1952, p. 146-190.

116. Von der Assoziation zur Integration Europas  
Dans "Die Friedens-Warte", N° 1, 1953. p.1-18.

Le caractère supranational de la C.E.C.A. ressort pour l'Auteur de l'indépendance des organes et de leurs pouvoirs directs et immédiats s'exerçant à l'intérieur des ordres juridiques des Etats membres.

Particulièrement intéressante, dans les deux derniers articles cités, l'étude historique de la C.E.C.A. dans le cadre du développement des Institutions européennes.

Citons aussi :

117. SCHEGGI Roberto

Concorrenza Trusts-crisi. Diritto industriale e d'autore

Ed. Jovene, Napoli 1954, 433 p.

Aux p. 345 ss. l'Auteur parle de la Communauté Economique (sic) du charbon et de l'acier comme exemple de cartel international.

C) Droit national et droit communautaire

A L L E M A G N E

118. MATZ Werner

Die Bundesrepublik und Europa. Repertorium einzelstaatlich wichtiger Bestimmungen der Verträge

Bonn 1953, 86 p. p. 11-24, le Traité C.E.C.A.

Analyse formelle de la position de la République Fédérale et de ses organes au sein de l'ordre juridique C.E.C.A.

Leur rôle : obligations et pouvoirs "européens".

Les limitations imposées par l'exercice des pouvoirs de la Haute Autorité à l'activité législative et exécutive interne. Examen détaillé des dispositions en matière de "droit économique" et de politique commerciale.

119. OSTERHELD Horst

Die Vollstreckung von Entscheidungen der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl in der Bundesrepublik Deutschland

Klostermann, Frankfurt 1954, 105 p.

V - LES INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTE  
FONCTIONNEMENT ET ACTIVITE

---

HAUTE AUTORITE - Comité Consultatif -  
CONSEIL DE MINISTRES - ASSEMBLEE COMMUNE -

Aucune des publications mentionnées dans cette bibliographie ne se réfère individuellement à l'une ou l'autre de ces Institutions. Nous renvoyons partant aux ouvrages qui traitent de leur fonctionnement et activité en général.

Une rubrique à part doit être consacrée à l'étude de la juridiction de la Communauté et des pouvoirs de la Cour de Justice.

COUR DE JUSTICE - JURIDICTION DE LA C.E.C.A.

- Organisation et compétences de la Cour -

120. ANTOINE Anik

La Cour de Justice de la C.E.C.A. et la Cour  
Internationale de Justice

Dans la "Revue Générale de Droit International Public" N° 2, avril-juin 1953. Tiré à part 52 p.

L'Auteur en examinant l'organisation, les multiples compétences et la procédure de la Cour de Justice de la C.E.C.A., établit tour à tour une comparaison entre le nouvel organe et les tribunaux internes et internationaux.

La Cour de Justice est, "en fonction des problèmes juridiques à résoudre, la construction normale commandée par les précédents internationaux et les données nationales".

En gros, l'expérience de la C.I.J. et de sa devancière, la Cour Permanente, a servi de base en

ce qui concerne l'organisation; celle des juridictions administratives nationales, notamment du Conseil d'Etat français, a fourni le modèle en ce qui concerne les compétences de la Cour de la Communauté.

121. RICHEMONT Jean de

C.E.C.A. La Cour de Justice  
Paris 1954, 339 p.

L'Auteur passe en revue les dispositions qui régulent la compétence et le fonctionnement de la Cour; le texte est complété d'annotations et de références.

122. ROLIN Henri

La Cour du charbon et de l'acier  
Dans "Journal des Tribunaux" N° 3899, juin  
1951, p. 345-346.

L'Auteur critique le système adopté pour la nomination des juges, le fonctionnement et les compétences de la Cour, dont il met en doute l'indépendance effective de toute influence nationale.

123. SCHWEIZER Jacques

La Cour de Justice du pool charbon-acier  
Dans "L'Echo des Mines et de la Métallurgie",  
mai 1953, p. 315-317.

L'Auteur énumère dix-huit cas différents qui requièrent l'activité de la Cour; ce vaste ensemble de compétences marque le caractère de juridiction supérieure de l'organe.

- Juridiction en général -

124. BREITNER Franz

Der Gerichtshof der Montangemeinschaft und seine Anrufung bei fehlerhaften Organakten  
Hamburg 1953, 130 p.

125. Europäische Gerichtsbarkeit. Das Justizrecht der supranationalen europäischen Gemeinschaften  
Verl. Metzner, Frankfurt/Berlin 1954, 47 p.

Dans ces deux ouvrages - le deuxième envisage surtout l'extension des compétences de la Cour de Justice de la C.E.C.A. prévue par le Traité de C.E.D. et par le Projet de Communauté Politique - l'Auteur trace un tableau complet de la juridiction de la Cour et des différentes voies de recours qui sont ouvertes aux Etats et aux entreprises.

126. SCHLOCHAUER Hans J.

Der Rechtsschutz gegenüber der Tätigkeit internationaler und übernationaler Behörden  
Klostermann, Frankfurt 1952, 39 p.  
p. 27-36. Les garanties juridictionnelles dans le cadre de la C.E.C.A.

Alors que chez les organisations internationales un système homogène de contrôle sur l'activité des organes fait normalement défaut, l'ordre juridique supranational établit pour la première fois un ensemble de procédés qui le rapprochent du modèle étatique.

La Cour de Justice de la Communauté comme Tribunal administratif et constitutionnel appelé à contrôler la Haute Autorité et à trancher les conflits d'attribution.

- Recours -

127. STEINDORFF Ernst

Die Nichtigkeitsklage im Recht der Europäischen  
Gemeinschaft für Kohle und Stahl  
Klostermann, Frankfurt 1952, 173 p.

Vaste monographie sur le recours en annulation contre les "décisions" de la Haute Autorité.

L'étude comparative est axée sur les caractéristiques du droit administratif français et allemand, dont l'Auteur indique les influences respectives sur les solutions adoptées dans le Traité pour le cas concret. La comparaison entre systèmes juridiques s'étend au droit et à la jurisprudence américains, qui présentent certains traits d'analogie avec la réglementation du Traité, surtout quant à la détermination très large des "actes" qui peuvent faire l'objet d'un recours.

Le recours en annulation est construit sur le modèle français du recours pour excès de pouvoir; il joue le même rôle que les recours administratifs dans les ordres juridiques internes. Son fondement est l'immédiateté des rapports entre la Communauté et les individus.

L'Auteur examine en détails les critères de la légitimation active; ensuite les motifs du recours par rapport à l'étendue du pouvoir d'appréciation des juges selon la distinction des articles 33 et ss. du Traité.

L'étude de la notion de "détournement de pouvoir" qui était étrangère à la doctrine allemande est particulièrement intéressante.



128. MUCH Walter

Die Amtshaftung im Recht der E.G.K.S.  
Klostermann, Frankfurt 1952, 105 p.

L'Auteur consacre la première partie de son ouvrage à la définition de la nature juridique de la C.E.C.A.

Ensuite, il étudie le problème de la faute de service de l'administration, et de la faute personnelle, en droit français et allemand, ainsi que la réglementation adoptée en la matière dans le Traité C.E.C.A. par l'institution des recours dont aux art. 34 et 40.

Il s'agit dans les deux cas de recours de pleine juridiction.

Cf. aussi la Rubrique "Régime des entreprises Droit économique."

En ce qui concerne l'étude des Institutions de la Communauté en général et du point de vue formel, signalons :

129. MENZEL Eberhard

Staats-und völkerrechtliches Gutachten  
Dans "Hamburger Denkschriften zum Schuman-Plan" p. 25-47. Staatliche Pressestelle, Hamburg 1951.

Particulièrement intéressante dans cette étude sur la structure juridique de la C.E.C.A. est l'analyse des compétences des Institutions et de l'ensemble de garanties représentées par le jeu de contrôles réciproques entre les organes de la Communauté.

Plus spécialement, quant à l'activité des Institutions :

130. BERBIER-RATHOIN J.G.

Vues sur la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

Dans "Synthèses", 8ème année, novembre 1953, p. 414-425.

Grâce aux hommes qui leur sont préposés, les Institutions de la Communauté fonctionnent dans un véritable esprit supranational. La crainte d'une technocratie irresponsable s'est révélée injustifiée, vu l'équilibre entre les pouvoirs de la Communauté et les contrôles exercés sur l'activité de la Haute Autorité.

Le rôle de l'Assemblée s'accroît en importance par le développement du travail des Commissions.

"Il y a là une expérience intéressante de rénovation de la démocratie parlementaire".

L'auteur souligne ensuite les bons résultats obtenus depuis l'ouverture du marché commun.

131. KOPELMANAS Lazare

L'exercice de leurs pouvoirs par les institutions de la C.E.C.A.

Dans "Droit Social" N°9, octobre 1954, p. 524-539.

L'Auteur note que d'une part les compétences de la Haute Autorité sont très étendues - en particulier les pouvoirs financiers - mais que d'autre part les contrôles sur son activité sont également assez vastes : car en pratique la Cour de Justice a presque le même pouvoir d'apprécier la situation économique et se trouve en mesure d'imposer ses vues à la Haute Autorité.

L'Auteur prévoit aussi une évolution du rôle du Comité Consultatif du fait de son activité plus fréquente et plus concrète par rapport à celle de l'Assemblée. Enfin le Conseil de Ministres exerce un poids décisif, car il est appelé à intervenir dans les questions les plus importantes.

L'expérience de vingt mois d'activité semble prouver que des bons résultats peuvent être obtenus par la Haute Autorité plutôt grâce à la collaboration avec les gouvernements qu'en cherchant à imposer sa politique sur la base d'une interprétation extensive du Traité (p. ex. en matière de transports et de politique sociale).

Cependant la Haute Autorité ne se sert pas, pour le moment, de ses moyens d'action dans le domaine financier. Quant à l'intention de lutter contre les ententes et concentrations, il est difficile qu'elle puisse aboutir à la suppression des puissantes organisations de vente et d'achat.

132. REUTER Paul

Les institutions de la Communauté à l'épreuve  
Dans "Droit Social", N°9. octobre 1954,  
p. 518-523.

En reprenant l'étude des rôles respectifs et de l'articulation des pouvoirs à l'intérieur de la C.E.C.A. - étude déjà développée dans son article sur :

133. La conception du pouvoir politique dans le Plan Schuman

Dans la "Revue Française de Science Politique"  
Vol I N° 3, juillet- septembre 1951, p.256-277.

L'Auteur souligne que la considération du rôle et de l'ampleur des institutions de la Communauté varie selon que l'on voie en celle-ci l'amorce

d'une intégration européenne totale ou bien une organisation non susceptible de développement.

L'Auteur revendique pour la C.E.C.A. un caractère politique et non pas purement technico-économique. L'expérience en a fourni la preuve déjà dans la mesure où un choix s'imposait entre différentes possibilités d'action de la Communauté.

Surtout en ce qui concerne l'action sur le marché (ententes et concentrations, investissements, prix), l'Auteur observe dans la tendance "libérale" de la Haute Autorité un effort de définir une ligne politique.

Quant aux rapports des organes entre eux, l'Auteur dénonce un certain isolement de chaque institution face aux autres, ainsi que des faiblesses statutaires internes.

Le rôle du Comité Consultatif ne saurait s'accroître au niveau de "parlement professionnel" sans paralyser la Haute Autorité et au détriment de l'Assemblée Commune: celle-ci doit être en définitive le centre moteur du progrès de la Communauté.

Une réforme en sens démocratique s'impose par l'institution du suffrage universel.

134. VIGNES Daniel H.

Notes sur l'évolution institutionnelle de la C.E.C.A.

Dans "Les Cahiers de Bruges", avril 1954, p. 42-63.

Après avoir donné un aperçu des différents aspects de l'activité de la Communauté, et avoir étudié plus spécialement le rôle de l'Assemblée et les relations extérieures, l'Auteur remarque qu'un certain esprit de coordination entre les organes est assuré par le fonctionnement de la

Commission des Présidents. Quant à l'équilibre des pouvoirs communautaires, il faut souligner l'accroissement du rôle du Conseil de Ministres. Cependant l'Auteur ne voit pas en ce fait le signe d'une involution de la structure fédérale originaires vers une forme institutionnelle plus relâchée.

---

VI - LES RELATIONS EXTERIEURES DE LA C.E.C.A.  
ET L'ATTITUDE DES PAYS TIERS

---

- Note -

Cette rubrique est très incomplète en ce qui concerne l'attitude britannique et américaine; sur ce sujet seules quelques références sont indiquées.

La partie relative aux relations entre la Communauté et les Organisations internationales n'a pu pour le moment être traitée.

L'attitude de la Suisse est au contraire mentionnée avec quelques détails.

E T A T S - U N I S

Pour une connaissance d'ensemble de l'attitude des milieux politiques américains envers l'intégration européenne, voir :

135. HABSBUK Otto von

Amerika und die europäische Integration  
Dans "Neues Abendland", München, juin 1952,  
N° 6, p. 321-332.

136. Amerikaner über den Schuman Plan  
Dans "Neues Abendland", München, N° 5 mai 1951,  
p. 249-251.

L'éditorial présente le point de vue favorable de Carl HILTON et de Dean ACHESON.

Pour une analyse économique-politique du Plan Schuman voir :

- En faveur -

137. DEPARTMENT OF STATE BULLETIN

An analysis of the Schuman Plan  
2 avril 1951, p. 523-528.

138. Hope in Europe ?

Dans la revue "Fortune", janvier 1952, p. 58  
ss., 148 ss.

L'Auteur insiste surtout sur la valeur politique  
du Plan Schuman, défini comme la clef de la fédé-  
ration européenne. Il comprend aussi une inter-  
view de Jean Monnet.

- Contre -

139. RANDALL Clarence B.

European Steel : Monopoly in the Making  
Dans "The Atlantic Monthly", août 1951,  
p. 34-38.

en français :

Le Plan Schuman et la sidérurgie européenne  
Dans "La Revue des Deux Mondes", N° 15, no-  
vembre 1951, p. 265-277 ss.

L'Auteur exprime une vue très pessimiste sur le  
Plan Schuman, facteur d'affaiblissement de l'Eu-  
rope sous le poids de la socialisation et de la  
bureaucratie.

- Opinion publique -

140. DAUPHIN - MEUNIER A.

Réactions anglaises et américaines au  
Plan Schuman

Dans "Nouvelle Revue de l'Economie Con-  
temporaine", N° 16 - 17, 1951, p. 66-72.

L'Auteur souligne l'accueil enthousiaste  
fait au Plan aux Etats-Unis. Les Américains  
voient les avantages politiques du projet,  
la perspective d'une réconciliation franco-  
allemande et d'une intégration économique  
européenne à l'insigne de la libre concu-  
rence.

- G R A N D E - B R E T A G N E -

DAUPHIN - MEUNIER A.

Réactions anglaises et américaines au  
Plan Schuman

(Voir ci-dessus N° 140.)

L'Auteur mentionne l'hostilité des milieux  
industriels, ouvriers et politiques anglais,  
en partie atténuée après les modifications  
apportées au projet originaire du pool.

141.

(La) Grande-Bretagne et l'Europe  
"Notre Europe" N° 14, 1952.

Voir dans ce Numéro, en particulier sur le  
Plan Schuman :

BOOTHBY (Robert)

Responsabilités européennes de la Grande-  
Bretagne. p. 8-15.



MACKAY (R.W.G.)

L'erreur de la Grande-Bretagne. p. 16-19.

HOLLIS (Christopher)

Le Plan Schuman et les conservateurs.  
p. 33-38.

ULMANN (Marc)

La Grande-Bretagne et l'intégration économique européenne. p. 47-52.

142. LEQUILLER Jean

Le Labour Party et l'Europe

Dans "La vie intellectuelle", juillet  
1950, p. 67-77.

143. PICKLES William

Le Plan Schuman devant l'opinion britannique

Dans "Politique Etrangère", N° 4, août-  
septembre 1950, p. 381-388.

Premières réactions gouvernementales et de presse à la déclaration du 9 mai; si l'opinion en général est favorable à l'esprit du Plan, néanmoins c'est "une différence fondamentale de tempérament national" qui empêche une adhésion étroite de la Grande-Bretagne.

D'ailleurs une grave lacune, du point de vue économique, c'est le fait que les gouvernements devraient s'occuper de l'expansion de la consommation tout en étant exclus de la politique de production.

144. Réactions et intérêts anglais devant la mise en commun de l'industrie européenne du charbon et de l'acier  
Dans "Etudes Economiques" N°81-82, novembre 1951, p. 183-190.

Le refus britannique d'adhérer au Plan s'explique moins par des considérations économiques que politiques. En effet, ni le fait d'être au centre d'un système extra-européen, ni la politique de plein emploi suivie par le gouvernement anglais constitueraient des obstacles sérieux à la participation de la Grande-Bretagne.

Par contre, l'opposition à tout transfert de souveraineté et l'attitude traditionnelle de "wait and see" déterminent la réticence britannique.

- S U I S S E -

- Attitudes négatives -

145. BACHMANN Hans

Westeuropäische Wirtschaftsunion oder wirtschaftliche Zusammenarbeit ?  
Zürich/St Gallen 1950, 48 p. ss. Le Plan Schuman.

Voir les autres publications de cet Auteur, citées dans la rubrique "C.E.C.A. et intégration européenne".

146. GOLAY Jean

La Plan Schuman et son incidence sur la Suisse

Dans "Etudes Economiques" N° 81-82, novembre 1951, p. 169-182.

Quant à l'aspect économique du Plan, "intégration" signifie "négarion" du principe de la liberté économique. La Suisse est gravement désavantagée par les dispositions du Traité, qu'elle considère comme la plus puissante organisation monopolistique jamais créée.

Politiquement, le Plan est un danger pour l'indépendance suisse en ce qu'il contredit les principes de la coopération entre nations libres, établis par la Charte de la Havane, et par l'O.E.C.E. dont la Suisse est membre.

147. HELVETICUS

Die Schweiz und die Montanunion.

Dans "Geopolitik" N° 5-6, mai-juin 1953, p. 301-306.

L'article souligne la position particulière de la Suisse sous l'angle politique et économique, et les dangers que comporte pour elle la formation d'un bloc régional européen pratiquant une politique de discrimination.

148. MUELLER Walter

Die Freiheit der Rheinschiffahrt in Gefahr  
Basel 1953, 2lp.

L'Auteur affirme que des accords internationaux, tels que le Traité C.E.C.A., conclus postérieurement à la réglementation générale

de la navigation sur le Rhin et sans la participation de la Suisse, ne sauraient affecter ni limiter les droits acquis par celle-ci en sa qualité de Membre de la Commission du Rhin.

149. **RAPPARD William**

L'intégration économique de l'Europe et la Suisse

Communication faite à l'Assemblée annuelle de la Société suisse de Statistique et d'Economie politique, le 23 mai 1952, au Bürgerstock. Dans "Varia politica" de l'Auteur, Zurich 1953, p. 270-286.

150. L'opinion d'un professeur suisse sur les projets actuels d'unification de l'Europe  
Dans "L'année politique et économique"  
N° 113, avril-mai 1953, p. 119-123.

L'Auteur marque à plusieurs reprises son opposition à la conception politique du Plan Schuman et de la "petite Europe".

Quant à la Suisse, "territorialement encerclée et coupée de tout accès à la mer, elle y serait nécessairement réduite à l'état de province enclavée, c'est-à-dire à une absolue insignifiance politique". ("Intégration économique..." p. 277)

151. **UNION DE BANQUES SUISSES**

La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

avril 1953, N°1, 26 p.

Après une analyse du Traité, l'article examine la position de la Suisse vis-à-vis de la Communauté.

La Suisse ne voudrait pas être l'objet de discriminations en matière de prix, d'allocations de matières premières et de tarifs de transport - surtout en ce qui concerne la navigation sur le Rhin. Si d'une part les buts libéraux du Plan sont à approuver, d'autre part les moyens prévus pour les atteindre donnent lieu à des appréhensions.

Le dirigisme de la C.E.C.A. sera très accentué, si l'on ne parvient pas à harmoniser les politiques monétaires et fiscales des Etats membres.

- points de vues positifs -

152. BAUER Hans

Die Schweiz vor europäischen Tatsachen  
Europa-Union, Basel 1953, 20 p.

La Suisse représente un débouché important pour les produits de la C.E.C.A., et en contrepartie un marché de capitaux considérable. Des relations étroites doivent être établies: une attitude purement défensive ne suffirait pas à garantir les intérêts suisses à la non-discrimination en matière de prix, contingents d'importation et tarifs de transport.

153. WOLFF S.

Un plan devient réalité - Les débuts de la C.E.C.A.

Dans la "Revue économique franco-suisse"  
N° 1, janvier 1953, p. 7-13.

Cet article, après une analyse favorable des grandes lignes du Plan Schuman, examine la position de la Suisse.

Face aux critiques rigides d'autres Auteurs mentionnés ci-dessus, le point de vue de M. WOLFF est plus nuancé : il juge les appréhensions suisses peu justifiées pour le moment et souhaite une collaboration confiante avec la C.E.C.A.

---

VII - LE MARCHÉ COMMUN  
DANS LA THÉORIE ET DANS LA PRATIQUE.  
ANALYSES ÉCONOMIQUES DES  
PRINCIPES ET DE LEUR APPLICATION.

---

Pour une étude des principes et des dispositions économiques du Traité C.E.C.A., il faut bien entendu se reporter au chapitre : "Ouvrages généraux".

Sont classés dans cette rubrique :

- A) - les publications qui traitent principalement l'aspect économique de la C.E.C.A.
- B) - les publications qui suivent en général l'activité économique et les réalisations de la Communauté.

Cette bipartition respecte en gros l'ordre chronologique avant ou après la ratification du Traité et l'entrée en fonction de la Communauté.

A) Analyses économiques de la C.E.C.A.

- Livres -

154. ALEXANDROWICZ, Charles H.

International Economic Organizations  
London 1952, p. XIV, 263.

Chapitre 16 p. 211-214. Brève analyse du Plan Schuman du point de vue de la théorie économique.

155. BENTZ van den BERG P.R.

Het Schuman Plan

Edition de la "Economische Liga voor Europese Samenwerking" (Ligue économique de coopération européenne), 2ème édition 59 p.

L'Auteur se propose d'exposer succinctement le contenu du Plan Schuman (en résumant les dispositions essentielles du Traité et de la Convention relative aux dispositions transitoires); il fait précéder son exposé d'une description des mobiles politiques et économiques et retrace l'historique du Traité, faisant mention, à ce propos, de divers organismes européens (C.E.E., O.E.C.E., G.A.T.T. Conseil de l'Europe).

L'Auteur est un convaincu de l'intégration "fonctionnelle" et souhaite que les intéressés soient entendus préalablement à l'intégration éventuelle d'autres secteurs. En effet, ils n'ont pas été entendus lorsque s'élaborait le Plan Schuman. C'est de cette manière que pourra se développer à la longue un Ministère européen des Affaires économiques.

La bonne exécution du Plan dépendra du succès de l'Union européenne des paiements, car la suppression des restrictions à l'importation n'a de sens que si les acheteurs disposent de moyens de paiement.

156. CHARDONNET Jean

L'économie mondiale au milieu du XXème siècle

Hachette, Paris 1952, 378 p.

p. 329 ss. Les difficultés du "pool" charbon-acier.



Manque de garanties suffisantes pour la France face à l'Allemagne qu'on ne pourra pas empêcher de développer sa sidérurgie par des investissements autonomes.

La France risque d'être mise souvent en minorité au sein de la Haute Autorité par des coalitions d'intérêts autour de l'Allemagne. Le Traité ne prévoit pourtant pas de péréquation pour la sidérurgie française.

Ces difficultés s'opposent aux perspectives séduisantes d'expansion économique que le Plan laisse entrevoir.

157. HELLWIG Fritz

Westeuropas Montanwirtschaft, Kohle und Stahl beim Start der Montanunion

Deutsche Industrieverlag, Köln 1953, 86 p.

L'Auteur remarque la diminution relative de la production en Europe occidentale par rapport à la production mondiale; d'où la nécessité de poursuivre un développement en commun et d'élargir les marchés. Pour le charbon et l'acier cette nécessité est due à la complémentarité géographico-naturelle des centres de production.

L'Auteur examine la division du travail, les caractères et l'évolution de la production depuis 1919 : investissements, prix et capacité de concurrence réciproque entre les pays de la C.E.C.A.

Le marché commun pose d'importants problèmes, tels que l'égalisation des salaires et des charges sociales qui ont une incidence considérable sur les coûts; l'harmonisation des politiques monétaires et fiscales; du point de vue technique, l'amélioration de la production de coke.

158. PIETTRE André

L'Economie allemande contemporaine  
(Allemagne Occidentale) 1945-1952  
Librairie de Médecis, Paris 1952, 672 p.

Au chapitre XX, p. 517 ss., l'Auteur décrit d'abord les précédents du Plan Schuman; les données économiques de départ, les obstacles dus aux politiques nationales tendant à l'autarcie et qui se reflètent sur les disparités des conditions techniques.

M. PIETTRE étudie ensuite le mécanisme du Plan, qui implique une bonne dose de dirigisme, même après la période transitoire et tout en y voyant le moyen pour "organiser" la libre concurrence.

Pour ce qui est de l'aspect franco-allemand du problème, le Plan permet à l'Allemagne d'atteindre l'égalité des droits, d'élargir les sources d'approvisionnement et les débouchés de son industrie.

Ces avantages sont d'ailleurs "symétriques": ils valent réciproquement pour l'ensemble du marché commun vis-à-vis de l'Allemagne.

Pour la France, le Plan comporte des risques face à la concurrence allemande, et le sacrifice certain de quelques entreprises marginales. Mais bien plus grandes sont les perspectives d'expansion économique qui s'ouvrent dans le cadre du marché commun.

159. WEMELSFELDER J.

De Europese Gemeenschappelijke Markt  
(Le marché commun européen)  
Edition de la Europese Jeugdcampagne,  
sous les auspices du Mouvement européen  
néerlandais, 1954, 43 p.

L'Auteur analyse la situation économique en Europe occidentale. Il donne un aperçu des organisations et institutions existantes (C.E.E., O.E.C.E., Conseil de l'Europe et C.E.C.A.), qui tentent, chacune à sa manière, de favoriser l'intégration économique ou politique ou les deux à la fois. Selon l'auteur, le Traité C.E.C.A. ne laisse pas assez de liberté de mouvement et ne confère pas assez de pouvoirs.

Il traite ensuite de l'ensemble des problèmes posés par le marché commun. Il énumère les difficultés à surmonter et les exigences auxquelles devra répondre la politique commune et régionale en matière économique pour parvenir à réaliser le marché commun.

- Articles de revue -

160. DACIER Michel

Le Plan Schuman

Dans "Ecrits de Paris", décembre 1951,  
p. 1-9.

L'Auteur critique la lourdeur de l'organisation; mais le principe du marché commun est excellent - il faut partant espérer que l'on laissera le marché fonctionner tout seul.

Les avantages pour les consommateurs et pour la partie saine de l'industrie française seront considérables.

161. KAISIN André

Pour comprendre l'Europe

Dans "Société Belge d'Etudes & d'Expansion"  
N° 152, août-octobre 1952, p. 720-726.

Pour cet Auteur au contraire, le Plan Schuman démontre que l'unification des marchés n'est réalisable "que par l'instauration

d'un dirigisme correcteur des lois naturelles de l'économie libre".

162. **LEMMER** Friedrich

Über den Schuman-Plan

Dans "Deutsche Rundschau", mai 1951,  
p. 385-396.

L'Auteur analyse les institutions et le mécanisme du Traité. Les dispositions économiques ont un caractère assez élastique et il faut attendre une orientation précise de la politique de la Haute Autorité pour connaître la réponse à plusieurs points d'interrogation : en particulier pour la question de savoir dans quelle mesure la C.E.C.A. sera dirigiste.

163. **McKESSON** John A.

The Schuman Plan

Dans "Political Science Quarterly", New-York, Vol.67, N°1, mars 1952, p. 18-35.

Le principal argument économique en faveur du marché commun est fourni par l'observation de la complémentarité et de l'interdépendance des économies nationales qui se trouvent en impasse, faute d'intégration.

L'Auteur décrit les institutions et les tâches essentielles de la Communauté telles qu'elles sont énumérées aux art. 2-4 du Traité; ensuite les dispositions économiques et sociales.

Il résume les principales objections au Plan : résistance du nationalisme, réticence britannique, danger de technocratie provenant du caractère fonctionnel; danger opposé, d'une influence prédominante des Etats membres; éléments de cartellisation ou "super-cartel" et opposition des tenants du néo-libéralisme ainsi que

des socialistes doctrinaires.

Réponse de l'Auteur aux différentes critiques : le Plan comme solution de compromis s'adaptant mieux aux exigences concrètes. Sa valeur de "first step" sur le plan politique.

164. PECO Franco

Il mercato comune dell'acciaio come ritorno alla logica di libero scambio

Extrait de la "Rivista Italiana di Scienze Commerciali" Milano. mai -juin, 1953, 15 p.

L'Auteur expose le schéma théorique du marché commun et défend avec force sa valeur en vue de l'établissement de la concurrence. Il faut cependant que les interventions de la Haute Autorité restent limitées conformément à l'art. 5 du Traité.

165. ROMUS Paul

L'économie wallonne dans la C.E.C.A.

Extrait de la "Nouvelle Revue Wallonne", N° 4, juillet 1951, 30 p.

166. Les industries transformatrices belges et le Plan Schuman

Extrait de "Etudes Economiques", novembre 1951, 26 p.

167. Défense du Plan Schuman. Réponse à douze objections

Extrait de la "Revue des Sciences Economiques", décembre 1951, 13 p.

168.

Débuts et réalités de la C.E.C.A.

Extrait de la "Revue des Sciences Economiques", mars 1953, 31p.

N.B. Ces quatre articles peuvent être cités ensemble, parce qu'ils offrent un aperçu général de la portée économique de la C.E.C.A. Pour le quatrième, "Débuts et réalités de la C.E.C.A." voir ci-dessous, dans "Activité économique de la Communauté".

L'Auteur décrit le mécanisme du Traité : institutions, caractère et fonctions; régime économique de la Communauté. Il examine surtout la position de l'économie belge dans le cadre du marché commun. L'initiative apparaît comme une "révolution pacifique" et un pas décisif vers l'unification de l'Europe; elle offre à la Belgique la chance d'acheter du charbon au prix européen, tout en ne menaçant pas le sort des charbonnages belges grâce aux dispositions transitoires et spéciales prévues par le Traité. L'avantage du marché commun sera donc particulièrement sensible pour les industries consommatrices de charbon.

L'Auteur répond, entre autre, aux critiques portant sur l'inconstitutionnalité du Traité, sur sa durée trop longue, sur les pouvoirs excessifs de la Haute Autorité, sur le danger d'hégémonie allemande.

Passant à un examen des premiers mois d'activité de la Communauté, il note que, d'après la fixation des prix maxima du charbon, non seulement la concurrence n'est pas à craindre, mais les perspectives à court terme sont des plus brillantes. Un mécanisme de péréquation additionnel jouera en faveur de la sidérurgie et des exportations de charbon belge dans le marché commun.

169. SETHUR Frederick

The Schuman Plan and Ruhr Coal

Dans "Political Science Quarterly", Vol.67  
N°4, décembre 1952, p. 503-520.

L'Auteur reprend les arguments de J.M. Keynes ("Economic Consequences of the Versailles Treaty") en soulignant le grave danger d'une concentration de la production d'acier autour de la source principale de charbon, c'est-à-dire, la Ruhr. Ce serait, bien sûr, le moyen d'atteindre le maximum de productivité, mais en même temps les buts du Plan Schuman en seraient faussés. Ainsi la politique d'investissements de la Haute Autorité doit être inspirée de critères distributifs.

D'autre part, il faut s'attendre à un dirigisme plus ou moins permanent, en prévision de toute une série de crises de surproduction, dues p.ex. à une saturation des armements.

L'Auteur se déclare sceptique quant à l'efficacité du Plan pour surmonter ou prévenir une récession sérieuse; même une reprise du commerce avec l'Est ne saurait apporter qu'un "boom" momentané.

170. STOESSINGER Félix

Geschichte und Verfassung des Schuman-Plans.

Dans "Neue Schweizerische Rundschau", novembre 1951, p. 411-428.

Cf. aussi :

171. Der Schuman-Plan und die Weltpolitik

Dans "Neue Schweizerische Rundschau", décembre 1951.

L'examen historique de l'Auteur s'étend aux grandes lignes de l'histoire politico-économique du XXème Siècle. L'Auteur exprime un jugement très favorable au Plan, néanmoins il souligne

les difficultés de sa réalisation.

Le point crucial est de savoir à quoi tendra la politique d'investissements de la Haute Autorité. Parviendra-t-elle à égaliser les conditions de production dans les six pays ?

L'Auteur remarque en outre que l'opposition des socialistes allemands se fonde sur une prétendue insuffisance de garanties pour une hégémonie de l'Allemagne dans la C.E.C.A.

172. ZAWADZKI K.K.F.

The Economics of the Schuman Plan

Dans "Oxford Economic Papers", vol. 5, juin 1953, p. 157-189.

Article très détaillé sur la situation économique de départ des pays du Plan Schuman. L'Auteur se demande dans quelle mesure l'unification des marchés peut améliorer l'organisation industrielle et contribuer à la réduction des prix.

Le problème essentiel consiste à coordonner les plans d'investissement pour assurer le maximum de spécialisation. Les avantages économiques du Plan sont considérables, ainsi que son importance politique.

Il est à noter que l'Auteur considère comme principal objectif économique du Plan la "concentration de la production autour des unités les plus rentables" et une coordination de l'activité des industries destinée à éliminer le gaspillage des producteurs marginaux. Les incidences sur le niveau de l'emploi, conclut-il, ne seront pas très graves (même en France et en Belgique).

Voir encore, comme exposés schématiques des principes directeurs et du mécanisme économique du Plan Schuman;



173. BLANKENAGEL Karl

Der Schuman-Plan. Eine zusammenfassende Darstellung und Erläuterung der Pariser Verträge  
Dans "Stahl und Eisen", N°10, mai 1951, p. 489-499.

174. CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE

Pool charbon-acier. Principes et incidences du Plan Schuman.  
Dans "L'Economie Internationale" N°8, octobre 1950, p. 1-4.

175. NAUPERT Heinz

Die Grundlagen des Schuman-Plans  
Dans "Der Betrieb" N°3, janvier 1952, p.41-43.

B) Activité économique de la Communauté

Les événements concernant la C.E.C.A., depuis la proposition Schuman jusqu'à l'entrée en fonction et l'activité progressive de la Communauté, sont traités régulièrement dans la Revue Mensuelle:

176. L'ECHO DES MINES ET DE LA METALLURGIE, Paris, qui publie la rubrique :

Les éphémérides du Pool charbon-acier

ainsi que de nombreux commentaires sur la situation des marchés du charbon et de l'acier, eu égard surtout à la position de la France.

La tendance de cette Revue est généralement favorable au marché commun.

Une source importante de documentation est, outre les Recueils de Textes N°4 et 5 déjà cités :

177. Handbuch für den gemeinsamen Markt der Montan-Union

Übersicht über die Eisen- und Stahlwerke in den Ländern der Montan-Union

Edité par Karl WOLF-RODE, Frankfurt 1954, p. LX, 331.

Ce manuel, présenté par K. ADENAUER, R. SCHUMAN, L. ERHARD et F. ETZEL, comprend deux parties.

Les idées de base, la théorie et le mécanisme de la C.E.C.A. sont d'abord analysées. Ensuite, une liste des Membres des organes de la Communauté et des délégations étrangères accréditées auprès de celle-ci. Cette première partie présente enfin une riche documentation statistique.

Dans la seconde partie sont énumérées, pays par pays, les organisations et associations d'industrie sidérurgique, ainsi que les données pratiques sur toutes les entreprises de la Communauté.

Autre recueil important de textes et de documents sur l'activité de la Communauté :

178. BAUDHUIN Fernand

Code Economique et financier

Bruxelles 1954, Vol. II Législation Etrangère  
p. 85-196. C.E.C.A.

Texte du Traité, Règlements de la Cour de Justice et du Comité Consultatif, quelques Décisions de la Haute Autorité et le Contrat d'emprunt du 23 avril 1954 entre les Etats-Unis et la C.E.C.A., précédés par une brève analyse historico-économique comprenant des tableaux statistiques,

ainsi qu'une comparaison avec la production américaine.

L'Auteur marque les difficultés résultant des interventions antérieures des Etats dans de nombreux domaines. Situation particulièrement délicate des charbonnages belges : il s'agit de parvenir, au cours de la période transitoire, à une égalisation suffisante des conditions de production.

- Commentaires, en ordre alphabétique -

179. Bilan de l'activité de la C.E.C.A.  
Dans "Droit Social" N°9, octobre 1954,  
p.579-588.

L'étude décrit la mise en place des institutions et l'établissement du marché commun : politique de réadaptation, investissements et expansion.

Les effets de la concurrence se sont manifestés dans la baisse des prix au profit de l'ensemble des industries transformatrices, également pour le marché commun de l'acier et de la ferraille.

Le bilan de la Communauté est nettement positif : il prouve l'efficacité des premières institutions européennes de caractère fédéral.

180. BUNDESVERBAND DER DEUTSCHEN INDUSTRIE

Jahresbericht, 1er mai 1953 - 30 avril 1954,  
Essen 1954, 249 p.

A propos de l'activité de la C.E.C.A. (Paragraphe VIII, p.18) la Fédération des Industries allemandes souligne les graves difficultés de départ; cependant la stabilisation et l'expansion du marché ont été marquées d'un certain succès.

Le Rapport insiste sur la nécessité d'achever l'intégration européenne.

181. **BYE Maurice**

Les aspects économiques de la C.E.C.A.

Dans "Droit Social", N°9, octobre 1954,  
p. 539-552.

Après un vaste examen de la politique de la Haute  
Autorité :

- 1 - ouverture des marchés nationaux;
- 2 - remodelation des structures industrielles;
- 3 - construction du marché commun;
- 4 - politique d'expansion.

L'Auteur conclut que l'on doit redouter une Haute  
Autorité "gendarme", menant une politique purement  
"inhibitrice" envers les trusts. Il faut au con-  
traire une "action directe et constructive",  
exerçant les contrôles financiers prévus par le  
Traité et tendant à harmoniser les économies na-  
tionales dans le marché commun.

182. **CARMOY Guy de**

Fortune de l'Europe

Ed. Donat, Paris 1953, 402 p.

Chapitre XV, p. 181-193. La C.E.C.A.

L'Auteur expose les grandes lignes de l'organi-  
sation et les objectifs du Plan Schuman : éco-  
nomique et, surtout, politique. Ensuite, il étu-  
die la structure et la situation des industries  
du charbon et de l'acier, en soulignant l'in-  
térêt et l'importance de l'intégration de ces  
secteurs.

A l'analyse des pouvoirs d'action de la Haute  
Autorité sur le marché, s'ajoute l'appréciation  
de son activité concrète et des perspectives  
futures.

L'orientation de la politique communautaire est  
déjà nettement précisée, dans le sens d'une

stabilisation des prix et des conditions de production, favorisée par le retour des marchés vers une position d'équilibre; cependant une certaine prudence, manifestée par la Haute Autorité envers les accords de vente et en matière de subventions, retarde le retour à la pleine concurrence.

Les perspectives économiques permettent de prévoir une expansion favorable, sans danger de surproduction dans l'immédiat.

Bien plus graves sont les obstacles d'ordre politique, dus au maintien de la souveraineté des Etats membres de la Communauté dans le domaine monétaire, fiscal et de la politique sociale.

183. CHARDONNET Jean

Les Grandes Puissances. Etude économique  
Dalloz, Paris 1953, Tome I - L'Europe  
589 p.

p. 60-83. "Le Plan Schuman et l'unification économique européenne"

Après une analyse du Traité, l'Auteur revient sur les principales difficultés d'application du Plan (Cf. ci-dessus J.C. "L'économie mondiale..." N° 145.)

- 1 - Insuffisance des pouvoirs réels de la Haute Autorité en partie coiffée par le Conseil de Ministres.
- 2 - Danger d'une prépondérance allemande dans le pool, d'autant plus forte dans l'éventualité d'une réannexion de la Sarre.
- 3 - Disparité des prix. La Haute Autorité ne dispose pas d'un pouvoir efficace d'intervention envers les nombreux éléments d'inégalité : salaires, charges sociales, tarifs de transport, fiscalité.

L'Auteur souhaite la création d'un pouvoir politique européen.

184. DUVAL Maurice

La C.E.C.A. en face des premières difficultés d'application.

Dans "Ecrits de Paris", janvier 1953, p. 34-45.

Après avoir loué la valeur pacifique de l'initiative du "pool" et décrit les avantages économiques du marché commun, notamment celui de la formation de prix de concurrence, l'Auteur souligne certaines difficultés de fonctionnement : résistance du Conseil de Ministres envers la Haute Autorité en matière de fixation de l'impôt communautaire; adaptation lente des économies nationales aux nécessités de la concurrence.

Cependant un esprit nouveau d'initiative va se développer, qui donnera, notamment pour l'industrie française, des résultats fructueux.

185.

(Le) Fonctionnement de la C.E.C.A. au cours des années 1952 et 1953.

Annales des Mines, 143<sup>ème</sup> année. Numéro spécial, Paris 1954, 63 p.

Aperçu général de l'activité de la Communauté jusqu'au 31 décembre 1953. Mise en place des institutions et ouverture du marché commun. Répercussions en France, dans les autres pays membres de la C.E.C.A. et dans les Etats tiers : Grande-Bretagne, Autriche, Suède, Suisse, U.S.A., Europe Orientale.

L'action future de la Communauté : relations extérieures, politique économique générale à long terme, problèmes sociaux et établissement du marché commun des aciers spéciaux.

186. GISCARD d'ESTAING E.

La France et l'unification économique de  
l'Europe

Paris 1953, 269 p.

Chapitre VI, p. 169-199. La C.E.C.A.

L'Auteur souligne la perte de poids de la production de charbon et d'acier en Europe par rapport aux Etats-Unis entre 1938 et 1951; de là l'audace de l'expérience C.E.C.A. et l'importance politico-économique de ses buts.

Cependant, ce n'est pas une réalisation exempte de critique. L'Auteur reproche aux négociateurs d'avoir posé la question institutionnelle avant la définition des buts ce qui a eu comme conséquence d'écarter la Grande-Bretagne dès le début des discussions. De plus, il estime que le financement de la Haute Autorité par la voie de l'impôt est une charge trop lourde pour les industries.

Malgré d'autres difficultés, dues à l'incidence des coûts de transport sur les prix et aux diversités des régimes fiscaux, l'expérience a pourtant prouvé qu'une "direction intelligente et volontaire" pouvait dissiper toute crainte préalable.

Reste le danger de technocratie, que seule l'intégration politique pourra résoudre.

187. PECO Franco

La Comunità Europea del Carbone e dell'Acciaio

Extrait de la "Rivista Italiana di Scienze Commerciali" Milano. mars-avril 1953, 19 p.

Après avoir décrit l'évolution historique, les finalités et les moyens d'action de la C.E.C.A., l'Auteur se déclare optimiste quant à l'avenir

de la Communauté.

De graves difficultés restent cependant à résoudre : sur le plan extérieur, problèmes de concurrence; sur le plan intérieur, problèmes de fiscalité, de devises et de salaires.

L'Auteur souhaite un élargissement des compétences de la C.E.C.A.

188. REICHLING Charles

Le Plan Schuman. Objectifs - premières réalisations - perspectives

Conférence faite au Centre Universitaire de l'Université de Strasbourg, le 7 mai 1953, à l'occasion de la Quinzaine Universitaire Européenne. 34p.

L'ouvrage s'occupe essentiellement des mesures qui ont été prises ou sont à prendre en vue de l'ouverture du marché commun : mécanisme de péréquation, suppression des entraves aux frontières, élimination des discriminations en matière de transports.

Politique des prix et mesures exceptionnelles de dérogation aux principes généraux. Difficultés en ce qui concerne la ferraille.

Principaux problèmes à résoudre : salaires, ententes et concentration (cas particulier de l'organisation de vente du charbon Ruhr), investissements.

ROMUS Paul

Débuts et réalités de la C.E.C.A.  
voir ci-dessus : N° 168.

L'Auteur examine l'activité de la Communauté d'août 1952 à février 1953. L'établissement du marché commun charbon-minerai-ferraille; poli-



tique de la Haute Autorité dans les différents domaines d'application du Traité.

Il est à noter que le nivellement des prix par le haut provoquera dans l'immédiat des difficultés pour les industries transformatrices de la Communauté vis-à-vis de la concurrence mondiale. Seul le marché du minerai de fer sera prochainement libre et commun. A la fin de la période préparatoire la Communauté ne possède pas encore une physionomie bien précisée.

189. VALARCHE Jean

La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

Dans "Politeia", Vol. IV, 1952, p. 244-253.

Après avoir décrit les origines, les négociations et discussions sur le projet de pool, en soulignant la préoccupation de relever l'industrie allemande sans que celle-ci devienne un nouvel instrument de guerre, l'Auteur mentionne la mise en place des institutions de la Communauté et juge ses perspectives favorables, déjà les mesures de transition sont assurées.

- B E L G I Q U E -

190. VAN LANDER Edgard

La mise en application du Plan Schuman

Dans "Société Belge d'Etudes & d'Expansion", N° 152, août-octobre 1952, p. 727-731.

L'Auteur examine les dispositions relatives aux périodes préparatoire et de transition et, spécialement, le régime dont bénéficieront les charbonnages belges même pour la période définitive. Il souhaite un usage prudent des pouvoirs de la Haute Autorité.

191. VLEESCHAUWER Robert de

Réflexions "belges" sur la charte européenne  
du charbon et de l'acier (C.E.C.A.)

Dans la "Revue de l'Université de Bruxelles"  
juillet-août 1953, p. 362-385.

La situation de la Belgique au sein de la C.E.C.A. est très délicate, vu l'état des charbonnages et le niveau élevé des salaires. D'ailleurs, relever ultérieurement le prix de la houille belge (comme le demande le recours français devant la Cour de Justice) serait en contradiction absolue avec l'objectif économique principal du Traité.

Quels que soient les risques pour l'économie belge, et même si une compensation n'avait pas lieu entre les pertes des charbonnages et les gains de la sidérurgie et de la métallurgie, des raisons de solidarité politique imposent de poursuivre dans la voie de la C.E.C.A.

- problème général de la concurrence -

192. GROSSE Franz. MOMMSEN Ernst W. WESSELS Theodor

Der Wettbewerb in der Grundstoffindustrie  
"Lebendige Wirtschaft" Vol.2. Darmstadt  
1954, 136 p.

Compte rendu d'une séance de discussion de la Volkswirtschaftliche Gesellschaft, tenue à Essen en janvier 1954, comprenant trois exposés principaux :

- sur les principes généraux de l'économie de marché (T. WESSELS);
- sur le problème de la concurrence dans le secteur sidérurgique (E.W. MOMMSEN);
- dans le secteur charbonnier (F. GROSSE).

Parmi les nombreuses interventions, citons celles de :

E. RAUEISER - contre une application rigide du Traité C.E.C.A. (p. 87-90);

E.W. MOMMSEN - qui insiste sur l'importance politique de la C.E.C.A. pour l'Allemagne (p.91-94);

Th. KEYSER - sur le rôle d'un "cartel des travailleurs" du charbon (p.94-100).

M. Ludwig ERHARD, Bundeswirtschaftsminister, remarque (p. 107-121) la valeur factice de la notion de concurrence, tant que l'Etat reste le principal "entrepreneur"; sur le plan intra-européen et dans le cadre de la C.E.C.A., une véritable concurrence n'est pas concevable sans la convertibilité des devises.

W. BAUER (p. 129-131) illustre l'importance du Rapport Tinbergen.

(i) - C H A R B O N

Note - A l'intérieur de cette rubrique, il convient de faire des répartitions suivant l'ordre chronologique - publications antérieures (1) ou postérieures à l'entrée en fonction de la Communauté - et par pays (1).

- en général -

---

(1) Ces ouvrages peuvent être aussi bien compris d'une manière générale sous "Discussion sur le Plan Schuman".

La citation des ouvrages généraux sur l'économie charbonnière ne se réfère qu'aux parties ou chapitres traitant explicitement de la C.E.C.A.

193. GUMZ Wilhelm. REGUL Rudolf

Die Kohle. Entstehung, Eigenschaften,  
Gewinnung und Verwendung  
Glückauf, Essen, 1954, 427 p.

p. 189-194. La C.E.C.A.

Historique du Traité, organes, buts. Le marché commun : bilan de l'activité de la Communauté.

L'étude mentionne les différentes mesures de la Haute Autorité, surtout en matière de prix, et compare la production de la Communauté avec celle du Royaume-Uni.

Le fonctionnement du marché commun progresse dans le sens d'une concurrence effective.

194. WIEL Paul

Untersuchungen zu den Kosten-und Markt-  
problemen der westeuropäischen Kohlenwirtschaft  
Essen, juin 1953, 175 p.

Pour les différents pays européens, y compris la Grande-Bretagne, et pour l'ensemble de la C.E.C.A., l'Auteur présente un vaste aperçu des données de l'extraction et du ravitaillement de charbon, ainsi que des multiples aspects de l'économie minière : facteurs naturels, techniques, humains.

M. Wiel décrit les éléments des coûts, la structure des prix du charbon et la rentabilité, le problème des transports.

Il en résulte des conditions de production extrêmement différenciées. Cependant l'avènement de la C.E.C.A. rend impossible dans l'avenir l'adoption unilatérale de mesures protectionnistes.

- Prix du charbon -

195. BANK FOR INTERNATIONAL SETTLEMENTS

24th Annual Report, 1st April 1953 - 31st March 1954

Bâle, juin 1954, 230 p.

Le rapport examine (p.73 ss.) le mouvement des prix dans la C.E.C.A., remarquant le compromis qui a été adopté en avril 1954 en matière de fixation des prix du charbon.

Cf. aussi:

196. KRIEGER Maurice

Vues sur les problèmes européens du charbon  
Dans "Fédération" N°66, juillet 1950,  
p. 348-356.

- A L L E M A G N E -

197. ETTIGHOFFER P.C.

Kohle - Tatsachenbericht über Rohstoff Eins von der Ruhr

Essen 1952, 383 p.

p. 365 ss. Le charbon, "pain de l'économie".

L'Auteur insiste sur l'importance du secteur charbonnier par rapport à l'ensemble de l'économie et au niveau de vie.

Dans ce sens la C.E.C.A. est une grande réalisation; en élargissant le marché on a les meilleures chances de développement technique et de réduction des prix.

198.     INSTITUT FÜR WIRTSCHAFTSFORSCHUNG

Fünf Jahre Deutsche Mark. Die Wiederaufbau  
der westdeutschen Wirtschaft seit der  
Währungsreform.

München/Berlin 1953, 108 p.

L'étude illustre les données principales de l'économie allemande et son développement progressif.

Particulièrement intéressants sont les statistiques et commentaires concernant la productivité dans le secteur charbonnier et sidérurgique jusqu'en 1952.

- B E L G I Q U E -

199.     DELARGE G.

Le Plan Schuman et l'industrie houillère du  
Borinage

Dans "Etudes Economiques" N°81-82, novembre 1951, p. 85-92.

Le plan est un peu "un saut dans l'inconnu". Le danger le plus grave est celui du remplacement d'une bonne partie de la production belge (jusqu'à 5 millions de tonnes) par des importations de charbon allemand : perspective ruineuse pour la région du Borinage.

200.     DELVILLE Pierre

L'industrie charbonnière devant le Plan  
Schuman

Dans "Etudes Economiques" N° 81-82, novembre 1951, p. 73-84.

L'Auteur critique le Plan en général par sa durée trop longue et par le dirigisme excessif du régime instauré.

La protection accordée aux charbonnages belges n'aura pas de succès aux effets de l'intégration, étant donné la persistance des déséquilibres salariaux inadéquat de la péréquation des prix et le danger des déplacements de production et de main-d'oeuvre.

201.     **DEMEURE DE LESPAL Charles**

L'industrie charbonnière belge et le Plan Schuman

Dans "Bulletin de l'Institut de Recherches Economiques et Sociales" N°3, mai 1951, p.217-258.

Après une analyse minutieuse de la situation de l'économie minière, l'Auteur souligne les graves incidences qu'aurait le Plan Schuman sur les charbonnages belges. La période transitoire n'étant qu'un palliatif passager, la condamnation à mort des mines serait simplement retardée tout en restant certaine.

202.     **KREDIETBANK**

La situation économique de la Belgique et du Congo Belge

1951-1952, Courtrai, octobre 1952, 105 p.

A propos des charbonnages (p. 44 ss.), il est mentionné le refus du Gouvernement d'accueillir la demande des producteurs d'augmenter les prix, afin de ne pas accentuer leur disparité par rapport aux prix des autres pays du Plan Schuman.

- F R A N C E -

203. CADEL M.

L'industrie houillère française et le Plan Schuman

Dans "La Revue française de l'énergie",  
février 1952, p. 138-141.

Les liens entre secteurs économiques sont si étroits que toute l'économie française est en jeu avec l'institution du Plan Schuman. Ainsi l'adaptation des charbonnages français à la concurrence et le succès du pool dépendent de la capacité du pays entier de participer à l'intégration économique.

204. FABRE Robert

Le charbon français dans la C.E.C.A.

Dans "Nouvelle Revue de l'Economie Contemporaine" N° 16-17, 1951, p. 45-48.

Critique radicale du pool. Pour l'Auteur le Plan ne sert qu'à entraîner la participation française et des autres pays de la Communauté au financement de la Ruhr.

205. LORIMY M.

Les investissements des charbonnages français dans le cadre du Plan Schuman

Dans "Revue française de l'énergie", février 1952, p. 142-147.

L'Auteur souligne le changement d'objectif dans la politique d'investissement : alors que sur le plan purement national le but était d'augmenter la quantité de la production dans le cadre du Plan Schuman il s'agit d'élever le rendement et de diminuer les prix de revient.



- I T A L I E -

206. CONFINDUSTRIA

L'industria italiana alla metà del Secolo XX  
Roma, 1953, 1.300 p.

Dans le cadre de ce vaste ouvrage, des chapitres détaillés sont consacrés à l'industrie du charbon et à celle de l'acier. (II Partie, p. 216 ss; p. 287 ss.)

(ii) - A C I E R

Voir la note introductive à la rubrique "Charbon"

- En général -

Pour un vaste examen des données de base de la sidérurgie européenne - abstraction faite de l'Italie et des Pays-Bas - et une comparaison utile avec l'industrie britannique et américaine voir :

207. STEINER Herbert

Größenordnung und horizontale Verflechtung  
in der Eisen- und Stahlindustrie der Vereinigten  
Staaten, Grossbritanniens, Frankreichs,  
Belgiens, Luxemburgs und Deutschlands  
Institut für Weltwirtschaft, Kiel, juin 1952,  
119 p.

- Marché commun de l'acier -

208. Steel in Western Europe.... The Beginning of a New Period  
Dans "Rotterdamsche Bank Quarterly" N°3, décembre 1953, p. 7-48.

L'étude définit la C.E.C.A. "une grande expérience supranationale" et en examine le mécanisme et l'activité.

La crainte de dirigisme s'est révélée injustifiée, bien que les résultats espérés du marché commun soient encore loin d'être atteints.

Une analyse détaillée est consacrée à la politique des prix dans le domaine sidérurgique. La publication obligatoire des barèmes a soulevé une violente opposition parmi les producteurs; d'autre part cette mesure est une garantie de non-discrimination pour les acheteurs étrangers.

Malgré les incertitudes pour l'avenir, dues aux difficultés du démarrage, il est souhaitable que les industries collaborent activement au succès du pool qui sera pleinement effectif aussitôt la période transitoire terminée.

- A L L E M A G N E -

INSTITUT FÜR WIRTSCHAFTSFORSCHUNG

Fünf Jahre Deutsche Mark.

Voir "Charbon" N° 198.

209. STAHLTREUHAENDERVEREINIGUNG (BERICHT DER)

Die Neuordnung der Eisen- und Stahlindustrie im Gebiet der Bundesrepublik Deutschland  
Verlag Beck, München/Berlin 1954, 868 p.

Il s'agit là d'un ouvrage fondamental sur l'industrie sidérurgique allemande. Après une introduction, il traite du développement industriel général en Allemagne après la guerre et particulièrement des facteurs intérieurs et extérieurs d'ordre économique, juridique et d'organisation, qui ont été déterminants lors de la réorganisation de cette industrie.

On y trouve en outre des projets d'organisation présentés par les grandes entreprises sidérurgiques.

("Economische Voorlichting" 13 août 1954)

- B E L G I Q U E -

210. C.S.C.

Le Plan Schuman

Bulletin mensuel de la Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique, janvier-février 1951, p. 9-24.

Après avoir décrit les origines et la structure du Plan, l'article s'occupe de la position de la sidérurgie belge au sein de la C.E.C.A.

A l'inverse de l'industrie charbonnière, la sidérurgie belge sera très forte, son niveau de productivité étant déjà élevé, et ceci surtout en cas de baisse du prix du charbon et grâce à l'aide du fonds de péréquation destiné à compenser les différences de salaires.

211. VAN DER REST Pierre

L'incidence du Plan Schuman sur l'industrie sidérurgique belge

Dans "Etudes Economiques" N° 81-82, novembre 1951, p. 93-104.

212. L'industrie belge devant le Plan Schuman  
Dans "Industrie" N°8, août 1951, p. 494-497.

213. Le Plan Schuman  
Comptes rendus des travaux de la Société  
d'Economie Politique de Belgique. Bruxelles  
1951, 32 p.

L'Auteur note le caractère compromissaire du Plan, qui d'un côté énonce le principe de la libre concurrence et, de l'autre, par les pouvoirs conférés à la Haute Autorité, réduit ce même principe au rang d'exception. Encore faut-il marquer son accord de fond, mais regretter l'insuffisance des garanties pour une activité efficace des institutions de la C.E.C.A.

Les sidérurgistes belges ont notamment à se plaindre de la durée trop courte de la période transitoire, de la protection accordée aux charbonnages, des déséquilibres dans les salaires et des charges sociales, de la place faite aux travailleurs et aux utilisateurs dans l'activité des associations de producteurs.

- F R A N C E -

214. CHARVET Louis

La sidérurgie française devant le "Pool"  
Dans "Nouvelle Revue de l'Economie Contemporaine" N° 16-17, 1951, p. 42-44.

L'espoir des sidérurgistes français, en un texte qui élimina les éléments d'inégalité, en leur permettant ainsi d'affronter la concurrence européenne, a été déçu par le Plan.

215. FERRY Jacques

Les grandes industries sidérurgiques depuis la guerre. Politiques nationales et marché mondial de l'acier.

Dans "Politique Etrangère" N°3, juillet 1952, p. 187-204.

L'article souligne, à propos du Plan Schuman, la disparité de traitement, surtout du point de vue fiscal, entre la sidérurgie française et les sidérurgies concurrentes du marché européen : source de difficultés pour la première.

- I T A L I E -

216. ASSIDER

Aspetti del consumo di acciaio nel Mezzogiorno d'Italia

Milano 1954, 29 p.

L'étude suit l'évolution de la consommation apparente et réelle d'acier dans la période 1932-1942 et dans l'après-guerre.

Des hypothèses d'évolution donnent une estimation du rapport consommation-revenu global dans les dix ans à venir.

CONFINDUSTRIA

L'industria italiana alla metà del Secolo XX

Voir "Charbon" N° 206.

217. MANUELLI Ernesto

Sidérurgie italienne et concurrence internationale

Société Belge d'Etudes & d'Expansion, Liège, 1953. Tiré à part 7 p.

Bref aperçu des problèmes dont la solution serait indispensable, afin que la sidérurgie italienne puisse affronter la pleine concurrence une fois terminées la période transitoire et les protections qu'elle comporte.

Cf. ci-dessous, N° 243.

218. PECO Franco

Progress of the Italian Steel Industry

Extrait de la "Review of the Economic Conditions in Italy", Roma, mars 1954, 16 p.

On peut prévoir un "trend" assez favorable pour la sidérurgie italienne dans le proche avenir; mais cela dépendra des décisions de la Haute Autorité en matière de prix, concurrence, discriminations et surtout de sa politique d'investissements.

- L U X E M B O U R G -

219. ALS Robert

Le Plan Schuman dans la perspective luxembourgeoise

Dans "Société Belge d'Etudes et d'Expansion" N° 152, août-octobre 1952, p.664-669.

La réussite du Plan est vitale pour l'économie du Grand-Duché, pays à "monoculture industrielle"

La sidérurgie luxembourgeoise est soumise au double handicap des plus hauts salaires et frais de transport; en plus, des perturbations peuvent lui dériver du fait de la péréquation accordée au charbon belge.

Le principe des parités multiples pour la cotation des prix, et une aide temporaire octroyée par la Haute Autorité, seront des remèdes efficaces.

---

## VIII - REGIME DES ENTREPRISES

---

Ce chapitre analyse en général les ouvrages portant sur le "droit économique" de la C.E.C.A. et, en particulier, la littérature sur la réglementation des ententes et concentrations dans le cadre du Traité.

- Préliminaires -

### 220. LEDERER J.J.

La sidérurgie française et les cartels avant le Plan Schuman

Dans "Politique Etrangère" N°4-5, décembre 1951, p. 397-412.

Le Plan empêche la formation d'un nouveau cartel. Son instauration est facilitée par la déconcentration de l'industrie lourde en Allemagne par les puissances occupantes.

### 221. P.R.

La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

Dans "La revue socialiste" N° 47, mai 1951, p. 525-531.

Après une analyse du Traité, l'article suggère deux réformes : élection des organes de la Communauté et abolition de la propriété privée dans les industries du charbon et de l'acier.



- Régime de la Ruhr -

222. DAVIN Louis E.

L'Autorité internationale de la Ruhr et ses enseignements pour la coopération économique européenne

Dans "Synthèses", N°79, décembre 1952, p. 218-235.

L'A.I.R. a le mérite d'avoir fait preuve de modération politique; elle a en quelque sorte préparé le terrain au Plan Schuman par le développement d'un esprit de compréhension mutuelle des problèmes économiques.

223. KUESTER Wolfgang

Die Dekonzentration der Ruhrindustrie. Ihre wirtschaftlichen und rechtlichen Grundlagen

Dans "Wirtschaft und Wettbewerb" N°3, janvier 1952, p. 163-190.

Une description détaillée du régime économique et juridique de la Ruhr sous le contrôle allié.

224. OPHUELS Carl F.

Schuman Plan, Ruhrabkommen und Besatzungsrecht

Dans "Neue Juristische Wochenschrift" N°5, février 1952, p. 161 - 163.

Comparaison entre le régime juridique de la Ruhr sous l'occupation alliée et les dispositions correspondantes du Traité C.E.C.A. La nouvelle réglementation se substitue à l'ancienne qui est dans une large mesure incompatible avec le Plan Schuman, dans ses buts économiques et par son caractère discriminatoire.

225. POTTHOFF Heinz

Von der Ruhrbehörde zum Schuman-Plan

Dans "Recht, Staat, Wirtschaft" p. 236-244.  
Düsseldorf 1951.

Le Plan institue un régime de collaboration qui mettra fin à l'autorité de la Ruhr, inspirée de critères de contrôle tendant à maintenir la production de la région au-dessous de limites rigoureuses.

Cependant l'Allemagne restera dans l'impossibilité de procéder à des investissements suffisants.

A) Le droit économique

Voir aussi les "Ouvrages généraux" et particulièrement :

REUTER Paul : "La Communauté européenne du charbon et de l'acier" N° 105.

I.R.I. : "La communauté européenne du charbon et de l'acier" N° 107.

JERUSALEM F. : "Das Recht der Montanunion" N° 108.

Signalons ici les monographies suivantes :

226. BAYER Wilhelm F.

Das Privatrecht der Montanunion

Dans "Zeitschrift für ausländisches und internationales Privatrecht" N°3, 1952, p. 325-381.

L'Auteur part de la notion de l'existence d'un système de droit privé super-étatique et autonome dans le cadre de l'ordre juridique de la C.E.C.A., qui jouit de la pleine capacité de droit privé. Il examine en détail la réglementation du Traité en matière de rapport de ser-

vice, la position de la Communauté comme titulaire de droits et obligations pécuniaires, les normes réglant la conduite des entreprises.

227. JESCHECK Hans H.

Die Strafgewalt übernationaler Gemeinschaften  
Dans "Zeitschrift für die gesamte Strafrechtswissenschaft" N°4, 1953, p. 496-518.

L'Auteur mentionne certains précédents dans l'organisation internationale, en ce qui concerne l'exercice de pouvoirs de sanctions : tels les cas des Commissions Fluviales Internationales (Commission du Rhin et Commission Européenne du Danube).

Il analyse ensuite les sanctions prévues dans le Traité C.E.C.A. contre les entreprises (aux termes de l'article 80). Pour l'Auteur on doit retenir la responsabilité personnelle de l'entrepreneur.

Ce système pénal est lié à la partie la plus délicate du nouvel ordre juridique en ce qu'il garantit en même temps la liberté économique et la conformité de la conduite des entreprises aux principes du marché commun. Une difficulté est due au fait que le Traité ne définit pas de façon générale les termes de "faute", "culpabilité" et "participation au délit".

228. OPHUELS Carl F.

Das Wirtschaftsrecht des Schuman-Plans  
Dans "Neue Juristische Wochenschrift" N°10, mai 1951, p. 381-384.

Analyse formelle des dispositions économiques et sociales du Traité et de la Convention. L'Auteur fait remarquer la complexité de ce nouveau système de droit économique, où la nécessité de

prévoir la solution pour des difficultés contingentes a amené à l'inclusion de nombreuses dérogations aux principes généraux qui règlent la période "normale".

229. ROBLLOT René

Les relations privées des entreprises assujetties à la C.E.C.A.

Dans "Droit Social", N°9, octobre 1954,  
p. 561-579.

L'Auteur décrit le nouveau "droit économique" dont les principes sont énoncés aux articles 4 et 5 du Traité, et qui comprend la réglementation générale, ayant force obligatoire directe et sanctionnée, de l'activité des entreprises ainsi que de leur action concertée.

Cette réglementation se complète par de fréquents renvois au droit interne des Etats membres: un fonctionnement efficace du système postule ainsi un alignement progressif des droits nationaux.

B) Ententes et concentrations

Comme Recueil de Textes spécialisés en la matière citons :

230.

Kartellrecht

Edité par Heinz ROWEDDER.. Heidelberg, 1954,  
64 p.

P.40 ss. Texte des dispositions du Traité C.E.C.A. et des publications officielles de la Haute Autorité (Rapports, Réponses aux questions des Membres de l'Assemblée, Décisions) concernant la réglementation des cartels.

Une monographie vaste et essentielle sur ce sujet est celle de :

231. KRAWIELICKI Robert

Das Monopolverbot im Schuman-Plan

Verl. Mohr, Tübingen 1952, p. IX, 122.

Après une présentation d'ensemble de l'ordre juridique de la C.E.C.A., l'Auteur analyse de façon systématique la discipline du Traité en matière d'ententes et concentrations en tous ses aspects : les catégories d'entreprises destinataires de la réglementation, les activités qui tombent sous la prohibition des articles 65 et ss. les dispositions transitoires en la matière, les sanctions administratives et juridictionnelles ainsi que les voies de recours ouvertes aux Etats et aux entreprises.

Sur un aspect particulier de la réglementation, voir :

232. ISAY Rudolf

Montanunion und Exportkartelle

Dans "Wirtschaft und Wettbewerb", octobre 1953, p. 577-591.

Le point en discussion est l'interprétation de l'article 65 paragraphe 1 du Traité. En fait, cette disposition est mise en cause, lorsque les mesures concernant les exportations tendent manifestement à entraver ou à fausser la concurrence à l'intérieur du marché commun. Hors de ce cas, les cartels d'exportation vers les marchés extérieurs doivent normalement être admis.

- A L L E M A G N E -

233. HENNIG Helmut

Entflechtung und Neuordnung der westdeutschen Montanindustrie unter besonderer Berücksichtigung der Verbundwirtschaft zwischen Kohle und Eisen.

Bern 1952, p. VIII, 240. XLIII tableaux statistiques.

Au chapitre IV, les p. 188-230 sont consacrées à la nouvelle réglementation de l'industrie minière allemande dans le cadre de la C.E.C.A.

Situation générale de l'économie européenne et buts du Plan Schuman. Le caractère supranational. La réglementation antitrust et le danger de voir la C.E.C.A. se transformer en supercartel. Nécessité d'achever l'oeuvre d'intégration.

L'Auteur affirme que le maintien de l'intégration verticale des mines et des firmes sidérurgiques de la Ruhr ne porte aucun préjudice aux industries des autres pays membres et notamment à l'ensemble Lorrain; au contraire, l'abolition ou la limitation de ce système rendrait difficile la position de l'Allemagne au sein de la Communauté et fausserait l'esprit du Plan.

234. ISAY Rudolf

Deutsches Kohlenwirtschaftsrecht im Rahmen des Schumanplans

Verl. Beck, München/Berlin, 1952, 36 p.

Le Traité C.E.C.A. institue un régime juridique fondé sur des répartitions de compétences; les Etats doivent exercer les pouvoirs qui leur ont été réservés, dans un esprit de coordination qui soit conforme à l'article 86 du Traité.

Ce même esprit doit régir la réglementation juridique des charbonnages allemands, en laissant la liberté d'action aux organisations des différents districts (Kohlenreviere), mais dans le cadre de principes communs d'activité tenant compte des dispositions du Traité.

Cf., du même Auteur :

235. Der deutsche Kartellgesetzentwurf  
Dans "Wirtschaft und Wettbewerb", mars 1952,  
p.321-327.

236. Der Geist des heutigen deutschen Bergrechts  
München/Berlin, 1953, 41 p.

237. Leitfaden für den Kohlenkaufmann  
Edité par : Fritz Bones, Paul Hemmer, Werner  
Piltz. Glückauf, Essen 1953, p.339.

P. 137-143. La portée des dispositions en matière d'ententes et concentrations pour l'Allemagne.

- F R A N C E -

238. France - Les ententes professionnelles devant la loi  
La Documentation Française. Recueils et Monographies N° 21. Ententes et Monopoles dans le Monde. 1953, 193 p.

La troisième partie de cette étude considère la législation française sous l'angle international.

Les dispositions anti-cartels du Traité C.E.C.A. sont analysées. L'étude remarque, à propos de l'ampleur des mesures de sauvegarde en période de crise, combien les réalités économiques (nécessité d'interventionnisme) "finissent toujours

par prévaloir sur les idéologies les plus fermes".  
(liberté de la concurrence).

- I T A L I E -

239. VITO Francesco

Wettbewerb, Monopole und ihre Regulierung  
unter besonderer Berücksichtigung der  
Wirtschaftsstruktur Italiens

Dans "Wirtschaft und Wettbewerb", N°5, mars  
1952, p. 307-320.

---



IX - INVESTISSEMENTS ET PRODUCTIVITE  
- QUESTIONS FINANCIERES ET FISCALES.

---

A) Productivité

240. WEBER Adolf

Montan-Union und volkswirtschaftliche  
Produktivität  
München 1951, 25 p.

Discours prononcé à l'Académie Bavaroise des Sciences à Munich. Une augmentation effective de la productivité dépendra de la bonne application du Traité et de la solution des problèmes monétaires connexes (convertibilité).

B) Investissements

- Politique générale -

241. PECO Franco

La politica di investimenti dell'Alta Autorità  
Carbosiderurgica.  
Extrait de la "Rivista di Politica Economica"  
Roma, janvier 1954, 16 p.

Deux thèses en discussion : la thèse "allemande" (action immédiate dans le secteur sidérurgique) et la "thèse Coppé" (action préliminaire tendant à une réduction des prix des matières premières).

L'Auteur donne la préférence à la deuxième solution : il faut, avant d'augmenter la production

d'acier, augmenter la capacité d'absorption à l'intérieur du marché commun. L'aide financière de la Haute Autorité devrait être répartie dans le sens d'un alignement de cette capacité entre les différentes régions.

242. HOFFMANN Pierre

Le pool charbon-acier et le problème des investissements

Dans "La Revue Administrative", novembre-décembre 1952, p. 581-587.

L'Auteur étudie en détail l'ensemble des attributions de la Haute Autorité en ce qui concerne les programmes d'investissements, et qui se résument en un rôle général d'orientation.

La condition indispensable au succès de cette fonction est la collaboration constante avec les entreprises et leurs associations.

- F R A N C E -

LORIMY M.

Les investissements des charbonnages français dans le cadre du Plan Schuman

Voir ci-dessus N° 205, "Charbon".

- I T A L I E -

243. MANUELLI Ernesto

Gli investimenti nella siderurgia italiana e la politica della C.E.C.A.

Extrait de "Produttività", mai 1954, Roma, 11 p.

L'Auteur note que le Traité laisse assez de liberté à la Haute Autorité dans le choix des moyens en ce qui concerne la politique d'investissements.

Aux principes qui ont été approuvés par l'Assemblée Commune en janvier 1954, il faudrait ajouter deux objectifs :

- 1 - égalisation des conditions préexistantes;
- 2 - parité de traitement pour les investissements à venir.

Il faudrait toutefois réaliser un marché unique des capitaux, sans lequel l'action de la Communauté est insuffisante.

### C) Questions fiscales

#### 244. COSCIANI Cesare

##### Problemi fiscali della Comunità Europea del Carbone e dell'Acciaio

Dans "Bancaria", N°9, septembre 1953, p.901-916.

L'Auteur expose les différentes solutions proposées en matière d'impôt sur le chiffre d'affaires: thèse française, thèse allemande, positions de la Haute Autorité et de la Commission d'experts présidée par le Prof. Tinbergen, solutions de compromis.

Pour M. COSCIANI, toute solution partielle ne fait que déplacer les termes du problème : il faut que toutes les discriminations fiscales soient abolies pour l'ensemble du commerce à l'intérieur du marché commun.

245. GARINO CANINA Attilio

I tributi sul carbone e sull'acciaio ed il mercato comune della Comunità Europea

Dans "Rivista Bancaria" Milano, N°11-12, novembre-décembre 1953, p. 637-650.

L'Auteur note la complexité des problèmes à résoudre dans le domaine fiscal, où les différences de pays à pays ont une lourde incidence sur la formation des prix.

Malgré les tentatives faites pour harmoniser les impôts indirects sur les produits du marché commun, des résultats décisifs dépendent d'un alignement général des systèmes fiscaux, surtout en ce qui concerne le régime accordé à l'exportation, l'impôt de fabrication et l'impôt sur le chiffre d'affaires. Ce dernier ne pouvant pour le moment être aboli, il pourrait toutefois être dédoublé en un impôt proportionnel sur les recettes et un impôt frappant le prix de vente de l'industrie.

246. LAUFENBURGER Henri

Quelques aspects financiers de la Fédération Européenne

Dans "Revue de Science et de Législation Financière" N°1, janvier-mars 1953, p.73-95.

L'Auteur préconise, non pas un simple ajustement des régimes fiscaux, mais un système unitaire d'imposition à l'échelle européenne.

247. MERIGOT J.G.

Fiscalité française et fiscalité européenne au cours du quatrième trimestre 1952

Dans "Revue de Science et de Législation Financière" N°2, avril-juin 1953, p.320-346.

L'Auteur analyse le "premier impôt européen" fixé

par la Haute Autorité en décembre 1952. Le fait de la coexistence d'une fiscalité européenne et de fiscalités nationales rend nécessaire leur harmonisation dans le cadre d'une réforme générale.

---

## X - QUESTIONS SOCIALES

---

### A) Les syndicats et la C.E.C.A.

D'une manière générale, voir "Opinion publique et Plan Schuman".

Citons ici deux ouvrages qui mentionnent brièvement l'attitude des mouvements ouvriers face au Plan :

248. BOULADOUX Maurice

Le syndicalisme ouvrier en Europe  
Centre Européen Universitaire, Nancy. Département Sciences Economiques. Fasc. N°4, année 1952, p. 33-38. Sur notre sujet, p. 72 ss.

249. GUGLIELMI J.L. - PERROT M.

Salaires et revendications sociales en France 1944-1952  
Librairie Colin, Paris 1953, 248 p.

Ce deuxième ouvrage se réfère surtout à l'attitude de la C.G.T.

Les études suivantes s'occupent en premier lieu de l'attitude syndicale :

250. DEREAU Louis

Les Syndicats Chrétiens et le Plan Schuman  
Dans "Etudes Economiques" N°81-82, novembre

1951, p. 137-144.

Voir aussi :

C.S.C.

Bulletin mensuel de la Confédération des  
Syndicats Chrétiens de Belgique  
Septembre 1951, p. 635-644.

L'Auteur souligne que les gouvernements et les associations patronales détiennent la direction effective de la C.E.C.A. par leurs larges pouvoirs d'initiative et leur droit d'être consultés par la Haute Autorité. Au contraire, la classe ouvrière n'a pas une participation active à la politique de la Communauté.

Il faut que les syndicats exploitent tous les moyens reconnus par le Traité (p.ex. à l'article 46) et qu'ils élaborent "une doctrine cohérente concernant le Plan Schuman".

Dans ce sens la C.I.S.C. (Syndicats Chrétiens) pose comme conditions la garantie de l'emploi, le relèvement du niveau des salaires, ainsi qu'une participation paritaire au sein du Comité Consultatif et dans les relations entre la Haute Autorité et les entreprises.

Les syndicats chrétiens belges des métallurgistes et des mineurs marquent leur accord de fond sur le Plan, mais se prononcent contre la libre circulation des travailleurs.

251. LEFRANC Georges

Les syndicats ouvriers face au Plan Schuman  
Dans "Nouvelle Revue de l'Economie Contemporaine" N° 16-17, 1951, p. 53-57.

L'Auteur analyse l'attitude des organisations ouvrières françaises et internationales. Les

syndicats libres (CISL) et les syndicats chrétiens (CISC) se trouvent dans une situation délicate, devant lutter à la fois contre le communisme et contre la plutocratie des trusts.

252. **MERIC Jean**

Les aspects sociaux de la C.E.C.A.  
Dans "Droit Social" N°9, octobre 1954,  
p. 552-561.

Considérant comme conditions de l'association syndicale à la politique sociale de la C.E.C.A. l'affirmation et le maintien du but - amélioration du standard de vie - et un jeu de réadaptations qui ne touche pas aux salaires, l'Auteur mentionne l'attitude des syndicats ouvriers : opposition de la C.S.M. et de la C.G.T., abstention des syndicats britanniques et suédois, accord des autres organisations qui ont estimé ces conditions remplies par la C.E.C.A.

En effet, la Communauté par son but social donne "une orientation nouvelle" à la société capitaliste, notamment en ce qui concerne la direction des entreprises.

Toutefois, il pourrait se produire un déséquilibre en faveur des organisations patronales, face au morcellement national et doctrinaire des syndicats ouvriers; d'où l'exigence d'unification syndicale entre les six pays.

B) Niveau de vie de la main-d'oeuvre

- Migrations et niveau de l'emploi -

253. **SAUVY Alfred**

La population de l'Europe occidentale et



le Plan Schuman

Dans "Population" N°3, juillet-septembre  
1951, p. 381-396.

L'Auteur reprend, à propos du Plan Schuman, sa distinction entre progrès "processif" et progrès "récessif" - selon qu'un accroissement de productivité soit accompagné d'une augmentation ou d'une contraction de l'emploi.

Le Plan ne paraît pas en mesure de résoudre le problème démographique et de l'emploi en sens processif. C'est pourtant vers un développement de la production que l'on devrait tendre, plutôt que vers une réduction des coûts, afin de trouver le juste milieu entre deux solutions extrêmes: déplacements massifs de population des capacités nationales sans intégration de la main-d'oeuvre.

- Salaires -

254. BUQUET Léon

L'intégration européenne et les salaires

Rapport général au Congrès de Bâle de l'Association internationale pour le progrès social (16-19 octobre 1953).

Dans "Les Cahiers du Musée Social", Paris, N°4, 1953, p. 103-124.

L'expérience de la C.E.C.A. prouve que les difficultés dues aux disparités des salaires peuvent être surmontées si l'intégration est réalisée graduellement. La question des salaires est ainsi strictement liée à la politique d'investissement au cours de la période transitoire. L'adaptation progressive s'impose également en ce qui concerne la mobilité de la main-d'oeuvre.

Pour conclure, l'Auteur souligne que l'unification économique européenne n'implique pas nécessairement l'égalisation des salaires; du moins elle

peut se faire sans détriment pour les plus hauts salaires et pour les avantages sociaux actuels dans tel ou tel Etat.

255. JORDAN Henry P.

Soziale Folgerungen des Schuman-Plans

Dans "Recht der Arbeit", N°11, novembre 1951, p. 404-409.

L'Auteur rappelle l'importance des objectifs sociaux qui ressortent des articles 2 à 5 et du Chapitre VIII du Traité. Il analyse ces dispositions du point de vue juridique et de celui de leur efficacité pratique, en décrivant aussi les mécanismes de réadaptation. De grandes possibilités s'ouvrent sur le plan social dans le cadre nouveau et dynamique du Plan Schuman.

256. LANGWIELER Wilhelm

Die sozialpolitische Problematik der Montanunion

Ed. Lutzeyers, Bonn/Frankfurt 1953, 90 p., avec tableaux comparatifs des conditions de travail dans les mines et dans la sidérurgie.

Le problème essentiel que la Haute Autorité est appelée à résoudre dans le domaine de la politique sociale, c'est l'assimilation des conditions de travail et de vie de la main-d'oeuvre.

L'Auteur examine les différences structurelles des régimes des salaires et des assurances sociales entre les pays membres. Le seul index de comparaison doit être le pouvoir d'achat du salaire (salaire réel).

La thèse de l'Auteur est qu'une égalisation s'impose : mais à condition que l'on tienne compte des facteurs techniques et de localisation par

rapport aux coûts de production des différentes industries ou régions industrielles.

257. TARATTE Jacqueline

Le Plan Schuman et la main-d'oeuvre

Dans "Die Friedens-Warte" N°2, 1952, p.157-169.

Le Plan assure aux travailleurs deux groupes de garanties : continuité de l'emploi et relèvement du niveau de vie.

Parmi les moyens de lutte contre le chômage, l'Auteur constate que pour la première fois on va réaliser la méthode, souvent préconisée, de la mise en oeuvre d'investissements nouveaux.

Le marché commun atténue les effets du chômage (sp. structurel) en répartissant les risques sur les six pays. Une amélioration du niveau de vie des travailleurs, même sans action directe de la Haute Autorité sur les salaires, sera le fait de l'accroissement de productivité.

L'Auteur examine ensuite les possibilités de migration et les relations entre associations ouvrières et patronales dans le cadre de la C.E.C.A.; une certaine discrimination joue en faveur de ces dernières en matière de consultations.

258. M.V.

Le Plan Schuman

Dans "Christianisme Social", N°5/6, mai-juillet 1950, p. 286-290.

Le Plan est une solution constructive, à condition que les intérêts des syndicalistes et des consommateurs y soient dûment représentés. L'on ne saurait pas concevoir une égalisation des salaires par le bas.

- F R A N C E -

259. BALENSI Edouard

Le salaire des ouvriers des mines de  
charbon en France

Extrait de la "Revue Française de l'énergie",  
avril-août 1952, 22 p.

L'Auteur se préoccupe du fait que le Traité C.E.C.A. ne garantit pas à la France la protection effective d'un minimum de production (environ 52 millions de tonnes par an) qui seul pourrait éviter un chômage massif.

Le quota de production attribué à la France en cas de crise grave devrait donc représenter au moins 80 % par rapport à la consommation totale dans les années où celle-ci serait inférieure ou égale à 65 millions de tonnes.

- P A Y S - B A S -

260. BOGAERS P.C.W.M.

Het recept voor hogere welvaart (Pour un  
niveau de vie plus élevé)

Le Plan Schuman et les travailleurs néer-  
landais

Editions de Lanteern, Utrecht, août 1952,  
32 p.

L'Auteur étudie les conséquences favorables et défavorables de l'unification économique qui est le programme du Plan Schuman. Il traite brièvement des pouvoirs conférés à la Haute Autorité. Il met l'accent sur l'intention politique du Plan : réaction contre l'antagonisme franco-allemand.

Dans la seconde partie de son étude, l'Auteur

examine les dispositions sociales du Traité, notamment celles qui concernent le développement de l'emploi et le relèvement du niveau de vie. Il recherche les conséquences qui en découleront pour le travailleur néerlandais.

L'Auteur décrit enfin brièvement la composition et le fonctionnement des quatre Institutions de la Communauté.

---

## XI - TRANSPORTS

---

- En général -

261. DELMER A.

La géographie de la C.E.C.A.

Extrait des "Annales des Mines de Belgique",  
Bruxelles 1953, 19 p.

La thèse principale de l'Auteur est qu'une rationalisation des itinéraires des transports, par suite de la suppression totale des discriminations, permettrait à l'Europe d'exploiter à fond les grands avantages naturels dont elle est dotée pour la production de l'acier.

Pour un bref aperçu des problèmes posés par l'institution de la C.E.C.A. et des mesures graduelles à prendre vers une harmonisation des tarifs de transport, voir :

262. RINGLEB Waldemar

Verkehrsprobleme des Schuman-Planes

Dans "Internationales Archiv für Verkehrswesen",  
Mainz, N°16, 1951, p. 373-374.

- Canalisation de la Moselle -

263.

La Canalisation de la Moselle

Rapport - en français et en allemand - du  
Consortium pour l'aménagement de la Moselle.  
Paris, 1953, 55 p.

Préface de R. SCHUMAN, qui souligne les avantages

du projet, non seulement pour la France, mais dans l'intérêt général des six pays de la C.E.C.A.

Le Rapport considère les perspectives techniques et économiques de l'entreprise et envisage la création d'une Compagnie Européenne de la Moselle comprenant aussi les Pays du Benelux et assurant une gestion libérale de la nouvelle voie navigable.

264. La Canalisation de la Moselle

Texte des Rapports établis par les sous-commissions internationales et adoptés par la Commission plénière Internationale tenue à Baden-Baden, le 24 juillet 1953, 42 p.

Estimation comparative des coûts de transport par voie ferrée et par la Moselle canalisée. Un désaccord s'est manifesté entre les experts allemands et français, les premiers préférant renvoyer l'étude du trafic sur la Moselle après l'alignement vers le bas des tarifs ferroviaires, qui devra s'effectuer dans le cadre de la C.E.C.A.; les seconds estimant au contraire qu'il convient d'examiner l'écart qui sépare les tarifs ferroviaires actuels des tarifs calculés pour la Moselle afin d'en déduire la part du trafic qui ira à la Moselle.

265. Journée internationale de la Moselle

Exposés prononcés à l'Hôtel de Ville de Metz le 21 octobre 1953, 50 p. Texte bilingue.

Raymond POITRAT - la canalisation serait techniquement facile et relativement bon marché. p. 1-7.

Fernand CHANRION- L'utilisation de cette nouvelle voie de transport favoriserait la baisse des prix et l'expansion économique. p. 11-18.

Pierre BROUSSE - Egalement favorables seraient les incidences sur le plan social; pour le marché rhénan il s'agirait d'un volume supplémentaire de trafic, obtenu sans augmenter les programmes d'investissements. p. 18-22.

266. Rapports présentés au 17ème Congrès de la navigation intérieure  
Rotterdam, 28 septembre 1954, 63 p.

BENTZ van den BERG P.R. - Les transports et le Traité C.E.C.A., du point de vue des affreteurs.

JONKERS V. - La C.E.C.A. et les transports par eau.

WANSINK, D.J. - La C.E.C.A. et les transports par voies ferrées.

Ces trois rapports présentés par des experts d'une haute compétence traduisent une opposition à l'égard de la transformation qui s'opère actuellement en matière de transports.

267. 17ème CONGRES DE LA NAVIGATION INTERIEURE, ROTTERDAM  
Rapport général, 28 septembre 1954  
56 p.

Ce document expose les conclusions des trois rapports précités.

---



XII - COMMERCE

---

268. ISTITUTO DI ECONOMIA INTERNAZIONALE

Gli scambi commerciali dei paesi della  
C.E.C.A.

Dans "Economia Internazionale", vol. V; N° 4,  
novembre 1952, p. 803-815.

C'est le chapitre relatif à la C.E.C.A. de l'"Introduction statistique à l'Etude des problèmes économiques de l'Europe Fédérée", présentée par l'Istituto di Economia Internazionale au Congrès tenu à Gênes du 11 au 14 septembre 1952.

---

LISTE DES AUTEURS ET DES ARTICLES<sup>+</sup>

---

ACHESON, Dean 136	BAUDHUIN, Fernand 25, 178
ALBRECHT, Karl 57	BAUDIN, Louis 33
ALEXANDROWICZ, Ch. H. 154	BAUER, Hans 152
ALS, Robert 219	BAUER, W. 192
ANTOINE, Anik 120	BAYER, Wilhelm, F. 226
ARMBRUSTER, Hubert 2	BENTZ van den BERG, P.R. 155, 266
ASSIDER 3, 216	BERBIER-RATHOIN, J.G. 130
BAADE, Fritz 19	Bilan de l'activité de la C.E.C.A. 179
BABOULENE, Jean 29	BILLOUX, François 34
BACHMANN, Hans 76, 77, 78, 79, 145.	BINDSCHEDLER, Rudolf 109
BACHMEISTER, Walter 58	BLANKENAGEL, Karl 173
BALENSI, Edouard 259	BOGAERS, P.C.W.M. 54, 260
BANK FOR INTERNATIONAL SETTLEMENTS 195	BOOTHBY, Robert 136
BARE, Charles 20	BOULADOUX, Maurice 248

---

+ Les chiffres qui sont indiqués se réfèrent aux numéros inscrits en marge avant les noms d'auteurs ou les titres des articles.

- BREITNER, Franz  
124, 125
- BROEKHUIZEN, J.C. van  
59
- BROUSSE, Pierre  
265
- BUDDE, E.  
10
- BUNDESVERBAND DER  
DEUTSCHEN INDUSTRIE  
180
- BUQUET, Léon  
254
- BYE, Maurice  
181
- CADEL, M.  
203
- Canalisation de la Mo-  
selle  
263, 264, 265
- CARMOY, Guy de  
182
- CATROUX, Diomède  
80
- CHAMBRE DE COMMERCE  
INTERNATIONALE  
174
- CHANRI ON, Fernand  
265
- CHARDONNET, Jean  
156, 183
- CHARRIERE, Jacques  
35
- CHARVET, Louis  
214
- CHITI-BATELLI, Andrea  
60
- Chronique de Politique  
Etrangère  
6, 7
- CLAESSENS, H.M.  
21
- COHEN-REUSS, Max  
30
- COING, Helmut  
5
- CONFINDUSTRIA  
206, p.95
- CONGRES DE LA NAVIGA-  
TION INTERIEURE  
266, 267
- COSCIANI, Cesare  
244
- C.S.C.  
210
- DACIER, Michel  
160
- DAVIN, Louis E.  
222
- DAUPHIN-MEUNIER A.  
140,
- DELARGE, G.  
199
- DELMER, A.  
261
- DELVILLE, Pierre  
200
- DEMEURE DE LESPAL, C.  
201

DEPARTMENT OF STATE  
BULLETIN  
137

DEREAU, Louis  
250

DOMENACH, Jean-Marie  
81

DUPONT, Jean  
26

DURET, Jean  
36,37

DUVAL, Maurice  
184

ECHO DES MINES ET  
DE LA METALLURGIE  
176

ENGEL, Franz, W.  
4

ERHARD, Ludwig  
61,192

ETTIGHOFFER, P.C.  
197

FABRE, Robert  
204

FEDERATION GENERALE DU  
TRAVAIL DE BELGIQUE  
22

FENDT, Franz  
82

FERRY, Jacques  
215

FILIPPI, Jean  
83

FISCHER, Helmut  
62

FLANDIN, Pierre E.  
38

(Le) Fonctionnement de la  
C.E.C.A. au cours des an-  
nées 1952-1953  
185

France - Les ententes  
professionnelles devant  
la loi  
238

FRIEDENSBURG, Ferdinand  
11,12,13,14

GAEDKE, Jürgen  
2

GANSHOF van der MEERSCH  
27

GARINO CANINA, Attilio  
245

GASCUEL, Jacques  
84

GIGNOUX, C.J.  
85,86,87,88

GISCARD d'ESTAING, E.  
186

GOLAY, Jean  
146

GOLSONG, Heribert  
110

GORIELY, Georges  
8

(Le) Grand-Duché de Lu-  
xembourg et la C.E.C.A  
52

- (La) Grande-Bretagne  
et l'Europe  
141
- GROSSE, Franz  
192
- GUGLIELMI, J.L.  
249
- GUMZ, Wilhelm  
193
- HABSBURG, Otto von  
135
- HAHN, Carl, Horst  
97
- HALLSTEIN, Walter  
1,5,19,98
- HARTOG, F.  
89
- HAUSER, Heinrich  
16
- HAUSSMANN, Fredirick  
9,99
- HELLWIG, Fritz  
157
- HENLE, Günter  
15
- HELVETICUS  
147
- HENNIG, Helmut  
233
- HILTON, Carl  
136
- HOFFMANN, Pierre  
242
- HOLLIS, Christopher  
141
- Hope in Europe ?  
138
- HUIZINGA, J.H.  
63
- INSTITUT DES RELATIONS  
INTERNATIONALES  
107
- INSTITUT FÜR WIRTSCHAFTS-  
FORSCHUNG  
198, p.92
- ISAY, Rudolf  
232,234,235,236,237
- ISTITUTO di ECONOMIA  
INTERNAZIONALE  
268
- ITALICUS  
48
- JANNE, Henri  
90
- JERUSALEM, Franz,W.  
108
- JESCHECK, Hans, H.  
227
- JONKERS, W.  
266
- JORDAN, Henry, P.  
255
- JUSTMAN JACOB, P. L.  
55
- KAISIN, André  
161
- KEYSER, Th.  
192

KOEVER, J.F. 100	LORIMY, M. 205
KOPELMANAS, Lazare 131	LUETSCHES, P. 10
KRAWIELICKI, Robert 231	LUKAC, Dusan 65
KREDIETBANK 202	MACKAY, R.W.G. 141
KRIEGER, Maurice 196	MANUELLI, Ernesto 217, 243
KUESTER, Wolfgang 223	MARJOLIN, Robert 66
LACOSTE, Louis 39	MASQUELIN, Jean 111
LANGWIELER, Wilhelm 256	MATZ, Werner 118
LA PRADELLE, Albert de 31	McKESSON, John, A. 163
LAUFENBURGER, Henri 246	MEEUS, Max 24
LAVERGNE, Bernard 40, 41, 42, 43, 44, 45	MENZEL, Eberhard 129
LEDERER, J.J. 220	MERIC, Jean 252
LEFRANC, Georges 251	MERIGOT, J.G. 247
LEMMER, Friedrich 162	METRAL, André 46
LEQUILLER, Jean 137	METZLER, Léon 53
LIEBICH, F.K. 64	(La) Minaccia del Piano Schuman 49
LOEWENSTEIN, Karl 91	

- MINISTERE DES AFFAIRES  
ETRANGERES  
104
- MOMMSEN, Ernst, W.  
192
- MOSLER, Hermann  
5,112
- MOUVEMENT EUROPEEN  
67
- MUCH, Walter  
128
- MUELLER, Walter  
148
- M.V.  
258
- Naar een Europese  
Grondwet  
68
- NAUPERT, Heinz  
175
- NORD, H.R.  
69,92
- OPHUELS, Carl, F.  
113,224,228
- OSTERHELD, Horst  
119
- PECO, Franco  
164,187,218,241
- PERROT, M.  
249
- PERROUX, François  
70,93
- PHILIP, André  
95,96,101,102
- (Il) Piano Schuman-  
Commenti e rilievi  
italiani  
50
- PIATIER, André  
94
- PICKLES, William  
143
- PIETTRE, André  
158
- (Het) Plan-Schuman-Monnet  
56
- POITRAT, Raymond  
265
- POSTHUMUS MEYJES, C.B.  
103
- POTTHOFF, Heinz  
225
- P.R.  
221
- PREDOEHL, A.  
19
- RANDALL, Clarence, B.  
139
- RAPPARD, William  
149,150
- Rapport de la délégation  
française  
104
- RAUEISER, E.  
192
- Réactions et intérêts  
anglais devant la mise  
en commun de l'industrie  
européenne du charbon....  
144

- |                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| REGUL, Rudolf<br>193                 | SCHLOCHAUER, Hans, J.<br>5,114,115,116,126 |
| REICHLING, Charles<br>188            | SCHMITZ, Wolfgang<br>72                    |
| REUTER, Paul<br>105,132,133          | SCHWEIZER, Jacques<br>123                  |
| RICHEMONT, Jean de<br>121            | SETHUR, Frederick<br>169                   |
| RINGLEB, Waldemar<br>262             | SOFINA<br>73                               |
| RITSCHL, Hans<br>17                  | STAHLTREUHAENDERVEREINIGUNG<br>209         |
| RIVAUD, Albert<br>47                 | Steel in Western Europe<br>208             |
| ROBLOT, René<br>229                  | STEINDORFF, Ernst<br>127                   |
| ROLIN, Henri<br>107,122              | STEINER, Herbert<br>207                    |
| ROMUS, Paul<br>165,166,167,168, p.82 | STOESSINGER, Felix<br>170,171              |
| ROWEDDER, Heinz<br>230               | TARATTE, Jacqueline<br>257                 |
| RUSTOW, Alexander<br>18              | TAVIANI, Paolo, E.<br>51                   |
| RUYGERS, G. J. N. M.<br>71           | ULMANN, Marc<br>141                        |
| SAHM, Ulrich<br>1                    | UNION DE BANQUES SUISSES<br>151            |
| SAUVY, Alfred<br>253                 | VALARCHE, Jean<br>189                      |
| SCHEGGI, Roberto<br>117              | VAN DER REST, Pierre<br>211, 212, 213      |
| SCELLE, Georges<br>106               | VAN LANDER, Elgard<br>190                  |



VAN SLYPE, G. 23	WESSELS, Theodor 192
VIGNES, Daniel, H. 134	WHITE, Théodor, H. 74
VITO, Francesco 239	WIEL, Paul 194
VLEESCHAUWER, Robert de 191	WIGNY, Pierre 28
WALKER, Maurice 32	(Die) Wirtschaftliche Integration Europas 75
WANSINK, D.J. 266	WOLFF, S. 153
WEBER, Adolf 240	WOLF-RODE, Karl 177
WEMELSFELDER, J. 159	ZAWADZKI, K.K.F. 172